



SOCIÉTÉ



PHOTO UNICEF

Priorité aux enfants dans le nouvel ordre mondial

Le Sommet mondial pour les enfants s'est engagé à réduire d'un tiers la mortalité des enfants de moins de cinq ans, à diminuer de moitié la malnutrition et à garantir à chaque enfant au moins une éducation primaire. L'Unicef, dans son rapport annuel sur la situation des enfants dans le monde, lance un appel à la communauté internationale.

Page B-1

GM supprimera 75 000 emplois en quatre ans

L'Ontario écope; le Québec s'en tire

d'après la Presse canadienne

TORONTO — Près de 75 000 emplois seront perdus au cours des quatre prochaines années, une vingtaine d'usines seront fermées au Canada et aux États-Unis et l'Ontario sera affectée, mais pas le Québec.

Tels sont les points saillants de la vaste restructuration nord-américaine annoncée hier chez General Motors.

En conférence de presse à Detroit, le président de la compagnie, M. Robert Stempel, a clairement fait savoir aux Canadiens qu'ils devront assumer leur part des pertes, sans donner plus de précisions. « Le Canada et les États-Unis sont ensemble avec le Pacte de l'auto, les souffrances seront donc partagées des deux côtés de la frontière », a-t-il dit.

À Oshawa, la plus importante filiale de GM au Canada, le président de GM-Canada, M. George Peapples, a déclaré que les employés devraient faire des efforts en vue d'améliorer leur compétitivité s'ils voulaient éviter qu'une de leur usine ferme.

Le plan de restructuration nord-américaine implique la fermeture de six usines d'assemblage de voitures,

de quatre usines d'assemblage de moteurs et de 11 usines de fabrication de pièces, en plus des quatre fermetures d'usines annoncées l'an dernier.

Dans deux cas, soit dans les États américains du Michigan et du Texas, on sait où les fermetures se produiront, mais pour le reste, l'incertitude la plus totale règne.

Par exemple, on sait que GM veut réduire de cinq à quatre au maximum le nombre d'usines d'assemblage de voitures moyennes (c'est-à-dire les marques Lumina, Regal, Cutlass et Grand Prix). Mais on ne sait pas laquelle des cinq usines sera sacrifiée.

Il est fort possible que ce soit une des quatre usines d'Oshawa, où sont fabriquées les Regal et les Lumina, et dont les contrats, justement, se terminent en 1994 (on sait déjà que Oshawa perdra le contrat de la Lumina).

Si Oshawa perdait le contrat de la Regal, au moins 3750 employés syndiqués et 250 non-syndiqués seraient mis à pied dès 1994.

Le président de GM-Canada a confirmé hier que les usines no 1 et no 2

Voir page A-4 : GM

L'entraînement au stress pour guérir l'hypertension?

Un chercheur montréalais jette un nouvel éclairage sur les causes de cette affection

Isabelle Paré

NOUVELLE PERCÉE dans la recherche sur l'hypertension. Un chercheur montréalais vient d'identifier l'anomalie d'un gène responsable de la réaction au stress qui serait à la source de 25 % de l'hypertension artérielle.

Ces recherches menées par le Dr Pavel Hamet, directeur du Centre de recherche de l'Hôtel-Dieu affilié à l'Université de Montréal, en collaboration avec l'Université Charles de Prague, jette un nouvel éclairage sur les connaissances actuelles qui attribuaient l'hypertension à la « sur-expression » d'un seul gène.

L'hypertension, dont les causes sont en partie génétiques, serait

donc aussi le fait d'un deuxième gène, et probablement de plusieurs autres, laissent croire les récentes découvertes du Dr Hamet et de ses collaborateurs Johanne Tremblay et Yulin Sun.

Par le biais d'expériences menées chez les rats, l'équipe du Dr Hamet a pu observer que, chez les spécimens dont ce gène particulier présente une anomalie, le stress cause davantage d'hypertension. « En le connaissant, nous pouvons essayer de changer l'expression de ce gène et voir quelle situation l'affecte », a expliqué le chercheur dont les travaux sur l'hypertension lui ont valu l'an dernier une médaille de la Société américaine des maladies cardiaques.

Mais loin de n'être qu'une maus-

Voir page A-4 : Hypertension

Côté abolit la gratuité du système de santé

Michel Venne

de notre bureau de Québec

L'ILLUSION de la gratuité des soins de santé, entretenue depuis des années par les politiciens, c'est terminé, a déclaré hier le ministre de la Santé, M. Marc-Yvan Côté, en rendant public à Québec un document de consultation sur le financement du système de santé.

Sous le titre révélateur *Un financement équitable à la mesure de nos moyens*, le document énonce, entre autres objectifs, la réduction de la part du financement provenant des

Autres informations : page A-4

impôts généraux et des taxes.

Le ministre y suggère des options qui vont toutes dans le sens, soit d'établir un lien transparent entre une partie des impôts que l'on paie déjà et leur allocation aux services de santé, soit d'instaurer diverses tarifications reliées directement au niveau de consommation de soins ou de médicaments de chaque citoyen.

Le ministre se propose entre autres de faire payer une part du coût des médicaments distribués gratuitement aux gens âgés et de « désassurer » les services optométriques et les services dentaires curatifs présentement donnés gratuitement aux enfants. Dans les deux cas, la mesure serait accompagnée d'un crédit d'impôt remboursable. Ces mesures, applicables sur ce qu'on appelle les services complémentaires, peuvent être mises en oeuvre sans heurter la loi fédérale.

Pour ce qui est des services de base, M. Côté énonce deux pistes. La

Voir page A-4 : Gratuité



Le Dr Armand Frappier

Le Dr Armand Frappier n'est plus

Caroline Montpetit

L'ÉMINENT microbiologiste, médecin et chercheur de réputation internationale, le Dr Armand Frappier, s'est éteint, dans la nuit de mardi à hier, à l'Hôpital juif de Montréal, à la suite d'une courte maladie. Le fondateur de l'Institut qui porte son nom était âgé de 87 ans.

M. Frappier venait à peine de terminer ses mémoires, qui seront publiées en mars 1992, aux Presses de l'Université du Québec.

Le célèbre chercheur aura été un pionnier, au Canada, en matière de vaccination, de virologie, de microbiologie et d'épidémiologie. C'est au Dr Frappier que l'on doit notamment la diffusion du vaccin BCG contre la tuberculose, dans les années 30, à une époque où cette maladie emportait des milliers de personnes annuellement.

En 1938, il fonde l'Institut de microbiologie et d'hygiène de Montréal dans un édifice à peine terminé de l'Université de Montréal, qui devait devenir l'Institut Armand-Frappier, situé à Laval, aujourd'hui affilié à l'Université du Québec.

En 1945, le Dr Frappier fonde également l'École d'hygiène de l'Université de Montréal, aujourd'hui intégrée à la faculté de médecine, qu'il a dirigée pendant 20 ans.

L'Institut Armand-Frappier, de réputation internationale, compte aujourd'hui 275 employés, dont 48 chercheurs, quatre centres de recherche et une trentaine de pavillons.

Cent deux étudiants y poursuivent annuellement leur maîtrise ou leur doctorat. Sous la direction générale de M. Claude Pichette, on y mène des travaux sur la prévention de la lèpre, de l'herpès et du sida, en plus de recherches en protection de l'environnement et en alimentation.

M. Frappier est né à Salaberry-de-Valleyfield le 26 novembre 1904. Il laisse dans le deuil sa femme Thérèse et quatre enfants, dont une fille médecin, Mme Lise Frappier-d'Avignon, aujourd'hui retraitée, qui a travaillé comme chercheuse à ses côtés durant de nombreuses années.

C'est au terme d'un voyage à Paris, alors qu'il avait à peine 28 ans, que le jeune médecin rapportait du prestigieux Institut Pasteur la souche du vaccin BCG contre la tuberculose, encore inaccessible en Amérique du Nord, sur laquelle il travaillera pendant plusieurs années.

Parallèlement à ses recherches en microbiologie, M. Frappier développera la production de ce vaccin dans l'ensemble du pays, avant de se lancer, en compagnie d'autres médecins, dans la commercialisation de vaccin contre la poliomyélite, la varicelle, la rougeole, la rubéole et l'influenza.

Le Dr Frappier a aussi dirigé les travaux de coéquipiers dans la production du sérum anti-lymphocytaire au Canada.

« À l'époque, les gens mouraient comme des mouches de ces épidémies, rapporte l'un de ses étudiants, aujourd'hui président de la Corporation professionnelle des médecins du Québec, le Dr Augustin Roy. Aujourd'hui, on ne souffre plus de ces maladies mortelles. C'est en grande partie au Dr Frappier que l'on doit cet avancement ».

Voir page A-4 : Armand Frappier

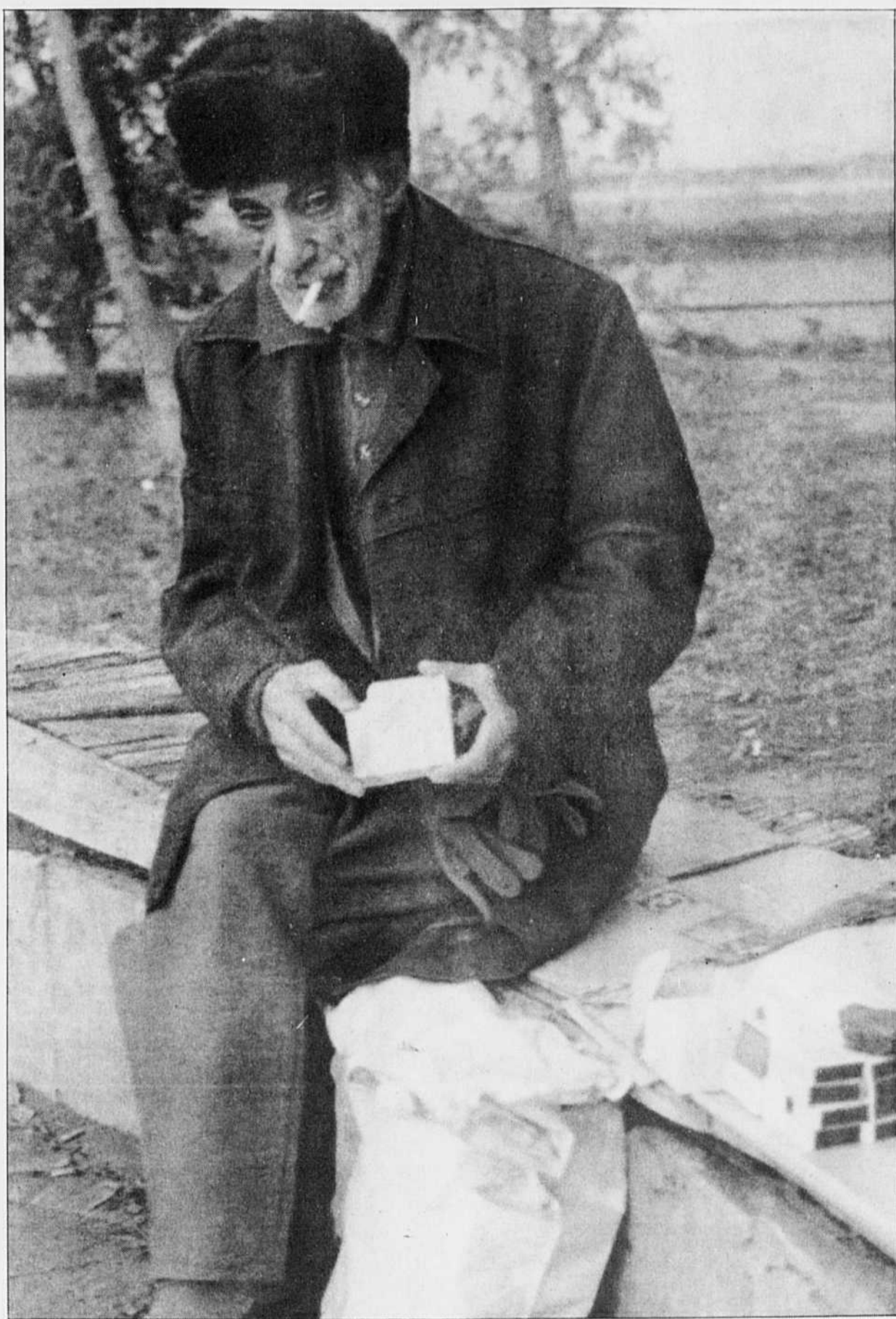


PHOTO AP

Pendant que les dirigeants de la moribonde URSS parlent de réformes, la situation économique ne s'améliore pas vite pour la population. Certains prévoient même le pire pour le 2 janvier, date annoncée de la libération des prix. Ce vite Azeri se débrouille comme il peut dans les rues de Bakou en vendant des cigarettes et des allumettes soviétiques.

L'URSS agonise dans la confusion

d'après AFP et Reuter

L'ANNONCE hier de la fin prochaine de l'URSS a été suivie d'une impression de confusion et même de chaos interne qui se répercute à l'échelle internationale.

La fronde a même commencé à se faire entendre lorsque le vice-président de la Russie, Alexandre Routskoï, a dénoncé le gouvernement de Boris Eltsine pour avoir plongé le pays dans le chaos et l'anarchie. « Tout sombre dans l'abîme », a-t-il déclaré hier.

Le ministre « soviétique » des Af-

fares étrangères — pour quelques jours encore — Edouard Chévardnaze, a dit craindre un nouveau coup d'État.

Quant à Mikhaïl Gorbatchev, il a annoncé qu'il quitterait ses fonctions lorsque l'ancienne union serait abolie officiellement et que la nouvelle communauté serait effectivement formée. Boris Eltsine a fait savoir qu'il ne voyait aucun rôle pour Gorbatchev dans le futur Communauté des États indépendants. « Je lui (Gorbatchev) ai dit qu'à la fin du mois de décembre, tout est fini. C'est inutile pour quelqu'un avec son passé

de perdre son temps à des tâches subalternes », a-t-il dit dans une interview à la télévision italienne.

Un conflit grandissant entre Boris Eltsine et ses principaux lieutenants a par ailleurs éclaté hier au grand jour, ajoutant à l'incertitude qui pèse sur l'avenir de l'Union soviétique à deux semaines de son enterrement officiel.

Le vice-président russe, Alexandre Routskoï, a exprimé son hostilité au programme de réformes du gouvernement russe, qui prévoit une libération des prix le 2 janvier, et cri-

Voir page A-4 : L'URSS

FORCES

numéro 96 / Hiver 1991-92

en kiosque et en librairie 6,25 \$

Société d'édition de la revue FORCES
500, rue Sherbrooke ouest, bureau 1270, Montréal (Québec) H3A 3C6
Pour abonnements : Téléphone : (514) 286-7600



À l'occasion du Bicentenaire des Institutions parlementaires du Québec

REGARDS SUR LA DÉMOCRATIE

Au sommaire de ce numéro :

- L'acte de naissance de la démocratie représentative au Canada
- La trame démocratique au Québec, du XVIII^e siècle à nos jours
- Des institutions parlementaires souples, ouvertes aux changements
- La démocratie en héritage
- Démocratie et cultures - Liberté, fraternité, responsabilité
- La promesse démocratique des médias
- etc.

La caisse est vide, clame Ottawa en attendant les premiers ministres

Chantal Hébert

de notre bureau d'Ottawa

L'ARMOIRE fédérale est vide, ses étagères sont complètement dénuées, ont prévenu sur le ton de la douche froide hier des hauts fonctionnaires fédéraux à la veille d'une séance de travail d'une demi-journée de tous les chefs de gouvernement du pays, moins Robert Bourassa, consacrée à la seule question de l'économie.

Au même moment, les coups continuent à pleuvoir sur l'économie canadienne, garantissant d'assombrir encore davantage la rencontre d'aujourd'hui : nouvelle menace à l'industrie automobile ontarienne avec la décision du géant General Motors de couper dans le vif de ses opérations nord-américaines, pronostics pessimistes pour le système agricole québécois au GATT et diagnostic percutant sur le peu de résultats du traité canado-américain de libre-échange.

À travers tout cela, Ottawa a passé les 24 dernières heures à tem-

pérer les attentes en vue de la première rencontre au sommet de l'après-Meech. En fin d'après-midi hier, le ministre fédéral des Finances y allait à son tour d'une conférence de presse impromptue passée à amplifier le message d'austérité d'Ottawa. Le gouvernement fédéral n'a pas de plan de sauvetage économique, a répété Don Mazankowski, à mettre sous la dent des provinces aujourd'hui. « Ce n'est pas le temps des décisions », laisse-t-il tomber.

Dans ce climat, les suggestions qui ont le plus de chances d'être retenues à la table des 13 gouvernements aujourd'hui sont celles qui sont susceptibles de stimuler la consommation sans dégrader davantage les coffres gouvernementaux : le plan ontarien qui consisterait à mettre les REER des Canadiens à contribution pour relancer le marché immobilier est de ceux-là. Cette proposition sera mise de l'avant aujourd'hui, a confirmé le premier ministre ontarien Bob Rae de Queen's Park hier.

Mais c'est seulement dans le budget fédéral de février qu'Ottawa donnera sa réponse finale à cette sug-

gestion et à d'autres que veulent mettre sur la table plusieurs provinces, indiquent les hauts fonctionnaires. Le gouvernement fédéral n'excluait pas hier de réunir de nouveau les premiers ministres d'ici là, au cours d'une conférence en règle sur l'économie au début de l'an prochain.

Mais, dans l'ensemble, comme le premier ministre Brian Mulroney la semaine dernière, le ministre des Finances Don Mazankowski a de nouveau écarté hier l'hypothèse d'un virage important de la stratégie économique fédérale : le dollar à son niveau élevé actuel est là pour rester, tout au moins pour l'avenir prévisible. Le Canada, répète le ministre, ne peut faire cavalier seul en ce domaine.

Il n'y aura pas non plus de programme à grands frais pour créer des emplois du genre de celui réclamé cette semaine par l'Association des municipalités. Cette dernière aurait voulu voir les gouvernements investir 15 milliards \$ dans la relance de l'économie.

Et quand il s'attablait avec ses collègues, le premier ministre Brian

Mulroney n'aura même pas de lendemains meilleurs à faire miroiter pour les faire patienter. Sur plusieurs fronts, les pronostics fédéraux sont sombres, confirment les documents préparés pour la rencontre : taux de chômage à 10 % et plus pour 1992, restructuration douloureuse à cause des fermetures d'usines en série qui vont continuer et une reprise économique tellement anémique que les hauts fonctionnaires n'osent plus parler trop fort de relance.

À témoin, les calamités économiques qui continuent de s'abattre en série :

■ En Ontario, des plans de restructuration du géant de l'automobile GM, qui a annoncé hier qu'il entendait fermer 21 usines et éliminer 74 000 emplois d'ici 1994, menace l'usine d'Oshawa, le joyau de la couronne de l'industrie automobile dans la province.

■ Sur le front agricole, un verdict

est attendu au GATT dans les 24 heures et le sort du système agricole québécois est en jeu. Aux dernières nouvelles, les pronostics en provenance de Genève n'étaient pas optimistes.

■ Et cette semaine, un des négociateurs canadiens du traité de libre-échange a fourni des munitions aux adversaires des initiatives économiques de Brian Mulroney en livrant un diagnostic sans équivoque sur le traité. Il ne livre pas la marchandise escomptée, affirme Gordon Ritchie, parce que les partenaires américains n'en respectent pas l'esprit.

Malgré ce tableau, tout indique que les provinces laisseront le gouvernement fédéral souffler sur deux fronts importants. Les taux d'intérêt ont rarement été aussi bas. En plus, ni l'une ni l'autre des grosses provinces n'a l'intention de mener une charge à fond de train contre la politique monétaire d'Ottawa. L'Ontario en particulier l'a signalé officiellement au gouvernement fédéral cette

semaine. Ce geste aura pour effet d'amortir considérablement la force de frappe de l'Alberta et de la Colombie-Britannique dont c'est la principale préoccupation.

Les délibérations d'aujourd'hui ne manqueront cependant pas d'étinger les susceptibles de mettre le feu aux poudres fédérales-provinciales.

Frank McKenna, du Nouveau-Brunswick, a déjà signalé par lettre à Brian Mulroney qu'il avancera l'idée d'obliger de futurs gouvernements fédéraux ou provinciaux à équilibrer leurs budgets. Une discussion dont Bob Rae, de l'Ontario, risque fort de faire les frais à la lumière du lourd déficit ontarien.

Et Gary Filmon, du Manitoba, veut mettre sur la table le dossier des pratiques fédérales en matière de développement régional. Winnipeg a entre autres sur le cœur l'intervention récente d'une entente de développement industriel qui verra Ottawa verser 30 millions \$ au Québec cette année.

Bourassa n'exclut pas un référendum à options

de notre bureau de Québec

SE GARDANT bien de répéter hier ce qu'il avait dit la veille à la radio, le premier ministre Robert Bourassa n'en a pas pour autant exclu que la question posée au référendum prévu pour l'automne prochain comporte deux volets, qu'il porte sur les offres fédérales et sur « d'autres formules ».

« Il reste à voir si la question portera uniquement sur les offres fédérales ou si elle comportera une alternative sur d'autres formules », a déclaré M. Bourassa dans une entrevue à CKAC, mardi.

Il avait laissé entendre également que le référendum portera sur la souveraineté seulement en l'absence d'offres. « Il y aura soit un référendum sur la souveraineté ou, s'il y a des offres fédérales, il y aura un référendum et c'est le gouvernement qui va décider ».

Hier, l'opposition péquiste a cherché à savoir si M. Bourassa a voulu annoncer « en premier et comme cadeau de Noël un amendement à la loi 150 ». Cette loi prévoit un référendum « sur la souveraineté » au plus tard à l'automne 1992.

« La politique du gouvernement c'est la loi 150, a-t-il martelé. Mais dans la loi 150, c'est bien connu, il y a une disposition qui dit que le gouvernement, on est en démocratie, se réserve un droit d'initiative dans l'intérêt supérieur du Québec. S'il y a des modifications, par pure hypothèse, ajoute-t-il, l'Assemblée nationale sera avisée et elle aura le dernier mot ».

M. Bourassa a déclaré plus tard en conférence de presse qu'à CKAC il avait répondu à une question hypo-

thétique et qu'en conséquence, sa réponse était de même nature.

Le porte-parole péquiste en matière constitutionnelle, M. Jacques Brassard, a accusé le premier ministre de « préparer le terrain et les esprits pour atteindre le seul objectif qu'il poursuit inlassablement, à savoir, accepter les offres du gouvernement fédéral, peu importe leur contenu, afin de maintenir le Québec dans le Canada et d'écartier ainsi ce qu'il n'a jamais eu l'intention de faire et de tenir un référendum sur la souveraineté ».

Devant la presse, à l'occasion d'un bilan de la session parlementaire, qui a été ajournée hier, M. Bourassa a jugé qu'on ne peut pas « conclure, même si le progrès est plutôt lent du côté constitutionnel, qu'il n'y aura pas possibilité, d'ici quelques mois, de pouvoir avoir une entente acceptable au Québec et au Canada ».

Le premier ministre affirme par ailleurs que bien qu'il y a un appui important pour la souveraineté, on ne peut pas en conclure que cet appui majoritaire se trouve à s'appuyer sur une volonté de démanteler le Canada comme pays. Il estime que les Québécois ont « un réflexe de prudence vis-à-vis le démantèlement du Canada ». Il a suggéré aux journalistes de prendre un globe terrestre durant les Fêtes et de chercher un pays sur le globe qui se compare au Canada pour ce qui a trait à la liberté, à la protection sociale. Il soutient que le démantèlement du Canada irait à l'encontre du courant, bien caractérisé par l'union européenne, en faveur de l'intégration des États dans le respect des distinctions culturelles et de la souveraineté des peuples.

Picotte peut respirer

Pierre April

de la Presse canadienne

QUÉBEC — Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Abolition Yvon Picotte a fait endosser hier par le conseil des ministres et sans modifications majeures ses orientations en matière de développement régional.

« À part quelques éclaircissements, a indiqué son porte-parole Pierre Fillion, ce sont les mêmes propositions qui ont été questionnées la semaine dernière. »

À l'issue de la réunion du conseil des ministres, M. Picotte a d'ailleurs annoncé la tenue, aujourd'hui, d'une conférence de presse où il présentera officiellement ce projet qui l'a opposé au ministre des Affaires municipales Claude Ryan la semaine dernière et pour lequel il était prêt à démissionner.

Dans un mémoire au conseil des ministres daté du 12 novembre, M. Picotte propose de créer, dans les différentes régions du Québec, des Conseils de développement, dirigés par les ministres et députés régionaux, des représentants des élus locaux, des organismes dispensateurs de services publics et des agents de développement socio-économique, où seront prises les décisions touchant au développement régional.

Ces conseils de 20 à 50 membres auront pour responsabilité de définir, sous forme de planification stratégique, les axes et les priorités de développement de la région et ils feront rapport au secrétaire général associé au développement régional rattaché au bureau du premier ministre.

Dans chacune des 14 régions, le gouvernement du Québec nommera un délégué au développement. Les députés et leur personnel politique seront membres d'office du conseil régional.

Pour financer les projets issus de ces conseils régionaux, M. Picotte préconise la disparition de l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ) qui jouit d'un budget annuel d'environ 50 millions \$ pour faire du développement régional.

Hier, le porte-parole du ministre a précisé que cette proposition est toujours dans le projet qui sera présenté aujourd'hui.

La semaine dernière, le ministre Ryan n'a pas voulu endosser la proposition de M. Picotte parce qu'il souhaitait obtenir plus de détails sur les modalités de fonctionnement de ces conseils régionaux.

Hier, le ministre responsable du développement régional est revenu au conseil des ministres avec une proposition qui répond cette fois-ci, semble-t-il, aux questions de M. Ryan.

Les Américains respecteraient le résultat d'un référendum

QUÉBEC (PC) — Les Américains respecteraient le résultat d'un référendum démocratique sur la souveraineté du Québec, estime le professeur Louis Balthazar, politologue de l'Université Laval et spécialiste des relations canado-américaines.

Témoignant hier devant la commission parlementaire spéciale chargée d'étudier la souveraineté du Québec, M. Balthazar a signalé que si le Canada anglais annonçait qu'il respectait lui aussi ce verdict et négociait un accord, « les responsables américains ne se feraient pas prier pour reconnaître la souveraineté québécoise ».

M. Balthazar était invité pour expliquer l'attitude que prendraient les États-Unis advenant l'accession du Québec à la souveraineté.

La position actuelle des États-Unis face à cette question peut se ré-

sumer en trois points, a-t-il fait valoir :

- les États-Unis n'entendent pas intervenir de quelque façon que ce soit, « ni directement ni indirectement » sur une question qui appartient aux seuls Canadiens de régler;
- les États-Unis vont respecter le processus démocratique de leurs voisins du Nord;
- mais les Américains expriment très clairement leur préférence pour le maintien de la fédération canadienne actuelle.

M. Balthazar a noté que les Américains évitent les déclarations qui voudraient que Washington « s'emploierait à faire la vie dure à un Québec indépendant ».

La raison est bien simple, c'est que la souveraineté du Québec est un sujet secondaire pour eux, a-t-il expliqué.

Le Canada a perdu son dernier « Père de la Confédération »

Joey Smallwood avait fait entrer Terre-Neuve dans le Canada

SAINT-JEAN, Terre-Neuve (PC) — L'ex-premier ministre de Terre-Neuve, Joey Smallwood, qui avait fait entrer sa province dans la fédération canadienne en 1949, est décédé mardi, chez lui. Il était âgé de 90 ans.

La cause exacte de son décès n'est pas encore connue. M. Smallwood, souvent surnommé « le seul Père de la Confédération toujours vivant », avait dû séjourner plusieurs fois à l'hôpital au cours des dernières années à cause d'une pneumonie chronique.

Jadis décrit par un de ses collègues comme l'« homme aussi aimé que détesté à Terre-Neuve », il avait dirigé le gouvernement libéral de l'île pendant 23 ans. M. Smallwood s'était rapidement acquis une réputation de politicien coloré, quoique peu nuancé.

Avec l'équivalent d'une 10ème année en poche, M. Smallwood avait débuté comme journaliste à Saint-Jean, puis à Halifax, Boston, New York et Londres. Il devint ensuite syndicaliste et auteur, notamment de *The Book of Newfoundland* une oeuvre sur l'histoire de Terre-Neuve,



avant la Seconde Guerre mondiale. C'est dans une chambre d'hôtel de Montréal, en 1946, qu'il décida de se battre pour amener Terre-Neuve dans la Confédération. Impressionné

par le niveau de vie des Canadiens et leur régime d'assurance sociale, il revint chez lui avec la ferme intention de faire de son île la 10ème province du Canada.

Lors du référendum de 1948, les Terre-Neuviens lui accordèrent son appui, mais avec seulement 17 000 voix de majorité.

Comme premier ministre, il entame un ambitieux programme de développement industriel, notamment dans les mines du Labrador, et lance la construction du méga-projet hydroélectrique des chutes Churchill.

En 1959, il se fait bien des ennemis, même au sein du Parti libéral, en réprimant, parfois violemment, la grève des 1250 travailleurs forestiers.

En 1968, Joey Smallwood annonçait sa démission mais se ravisa un peu plus tard et défaisait son rival, John Crosbie, qui avait qualifié la campagne de « très très sale ». M. Crosbie a par la suite gagné le Parti conservateur, tout comme le futur premier ministre Brian Peckford.

M. Smallwood démissionnait de son poste en 1972.

Le grand Réveillon

avec

Strauss

La Chauve-Souris de Johann Strauss

Le grand régal des Fêtes!
Un festin pour les yeux!
Une carte prestigieuse!

MARIE-DANIELLE PARENT
YOLANDE PARENT
FRANCE DUVAL
CHARLES PRÉVOST
HUGUES ST-GÉLAIS
JEAN-FRANÇOIS LAPOINTE
BRUNO LAPLANTE
BERNARD MENÉY
FRANÇOIS DUPUIS
GISÈLE CRÉPEAU

METTEUR EN SCÈNE
ERIK KRÜGER
CHORÉGRAPHE
DULCINÉE LANGFELDER

DÉCORS ET COSTUMES
MICHEL ROBIDAS

ÉCLAIRAGES
CLAUDE ACCOLAS
CHEF D'ORCHESTRE
JEAN-MARC COCHEREAU

AVEC LA PARTICIPATION SPÉCIALE DE:

ANDRÉ GAGNON *pianiste*
ANDRÉ PROULX *violoniste*
GUILLAUME LEMAY-THIVIERGE
danse acrobatique
ÉTIENNE VENDETTE *magicien*

Les 20, 21, 27, 28 et 31 décembre
et les 3 et 4 janvier à 20 h.
Les 22 et 29 décembre à 14 h.

THÉÂTRE ST-DENIS

Billets: 33\$, 39\$ et 45\$
Réservations: 790-1111
Tarifs de groupes disponibles: 527-3644

théâtre Musical du Québec

DIRECTION ARTISTIQUE BRUNO LAPLANTE

Les meilleures places valsent et s'envolent!

EIBNER

Les banlieues de la Rive-Sud ne se sentent pas «dans le coup» du plan de relance du Grand Montréal

Laurent Soumis

LES 16 MAIRES des quatre municipalités régionales de comté (MRC) de la Rive-Sud lient la réussite du plan stratégique de relance du Grand Montréal à la mise en place d'une structure de concertation entre les couronnes nord et sud et les villes centrales de l'archipel montréalais.

Le secrétaire général de la Conférence des maires de la Rive-Sud, M. Maurice Giroux, a rappelé hier au DEVOIR que le plan, tel que dévoilé

mardi par le ministre Daniel Johnson, n'avait fait l'objet d'aucune consultation, comme ce fut le cas par exemple par la table de concertation de la Communauté urbaine de Montréal. « Les banlieues ne sont pas dans le coup », a-t-il résumé.

« Le plan contient de bonnes intentions, a-t-il ajouté, mais il faudra voir comment il pourra s'arrimer à la réalité territoriale du Grand Montréal. »

À cet égard, M. Giroux a noté que l'avenir du plan stratégique reposera sur l'issue de la consultation publique sur le cadre régional d'aménagement

et le découpage territorial annoncée pour les mois prochains par le ministre des Affaires municipales, M. Claude Ryan.

Par ailleurs, l'opposition officielle à l'hôtel de ville a accueilli avec « scepticisme » le plan stratégique du ministre Johnson.

Selon le chef de l'opposition, M. Sam Boskey, « le territoire visé (les 137 municipalités du Grand Montréal) est trop grand et trop disparate pour que les sommes impliquées (415 millions \$) puissent servir à d'autres choses que des distributions de cadeaux. »

Pour le porte-parole de la Coalition démocratique de Montréal (CDM), « l'absence de contrôle sur le double financement, par l'État, des investissements privés cause aussi problème ».

La CDM estime que l'aide à l'exportation « arrive un peu tard pour contrer les méfaits du libre-échange » et que la nouvelle société Innovatech s'ajoute « aux dizaines de structures de développement de l'économie » déjà existantes.

M. Boskey aurait préféré la création d'un organisme de concertation économique réunissant les trois pa-

liers de gouvernement « qui actuellement se trottent dans les pieds » et oeuvrant à la disparition « des guerres déguisées que se livrent les vil-

« Actuellement, ce n'est que du gaspillage de fonds publics dont les Montréalais n'ont pas besoin », a fait valoir M. Boskey qui déplore le manque de vision environnementaliste de la stratégie gouvernementale.

Le porte-parole de la CDM a réitéré sa demande pour retirer le droit au secret fiscal aux corporations qui utilisent les dépenses fiscales pour financer leurs investissements.

« Seulement » 157 grèves en 1991, mais 4364 faillites

Sylvain Blanchard

L'ANNÉE 1991 a été une « bonne année » sur le plan des relations de travail : « seulement » 157 grèves, comparativement à 190 en 1990. Mais sur le plan de l'emploi, c'est le désastre : 4364 faillites.

Traçant son bilan de l'année, Ghislain Dufour, le président du Conseil du patronat du Québec, se réjouit de voir que le nombre de journées perdues en raison d'une grève n'a jamais été aussi bas depuis douze ans. Et que, n'eût été des conflits aux Postes et dans la fonction publique fédérale qui ont gonflé leur nombre, seulement 16 000 travailleurs auraient été impliqués dans un arrêt de travail au Québec, en 91.

Par contre, il constate comme tout le monde qu'au chapitre de l'emploi, il en va tout autrement, que les faillites et les licenciements continuent de se multiplier.

Rappelant les mises à pied chez Iron Ore, Eaton, Cascades, Oerlikon, Canadair, General Motors, Métro-Richelieu et Pratt & Whitney, le président du CPQ jette partiellement le blâme sur le niveau élevé du dollar canadien, tout en indiquant que le mouvement risque de se poursuivre l'année prochaine, le débat constitutionnel, « qui occupe une place démesurée dans ce pays », retardant plusieurs projets d'investissement.

Donc, pas de reprise économique significative avant la fin de 1992, anticipe Dufour.

D'autant plus qu'avec le report des travaux du projet Grande-Baleine, les difficultés financières de nos gouvernements et les hausses de taxes, rien d'intéressant ne s'annonce pour les prochains mois.

Sauf peut-être un débat. Un débat technique et fort complexe. Celui qui portera sur la CSST, cette créature gouvernementale qui coûte de plus en plus cher et qui, en 1992, sera dis-séquée dans tous les sens par une brochette d'experts qui tenteront d'en améliorer l'efficacité.

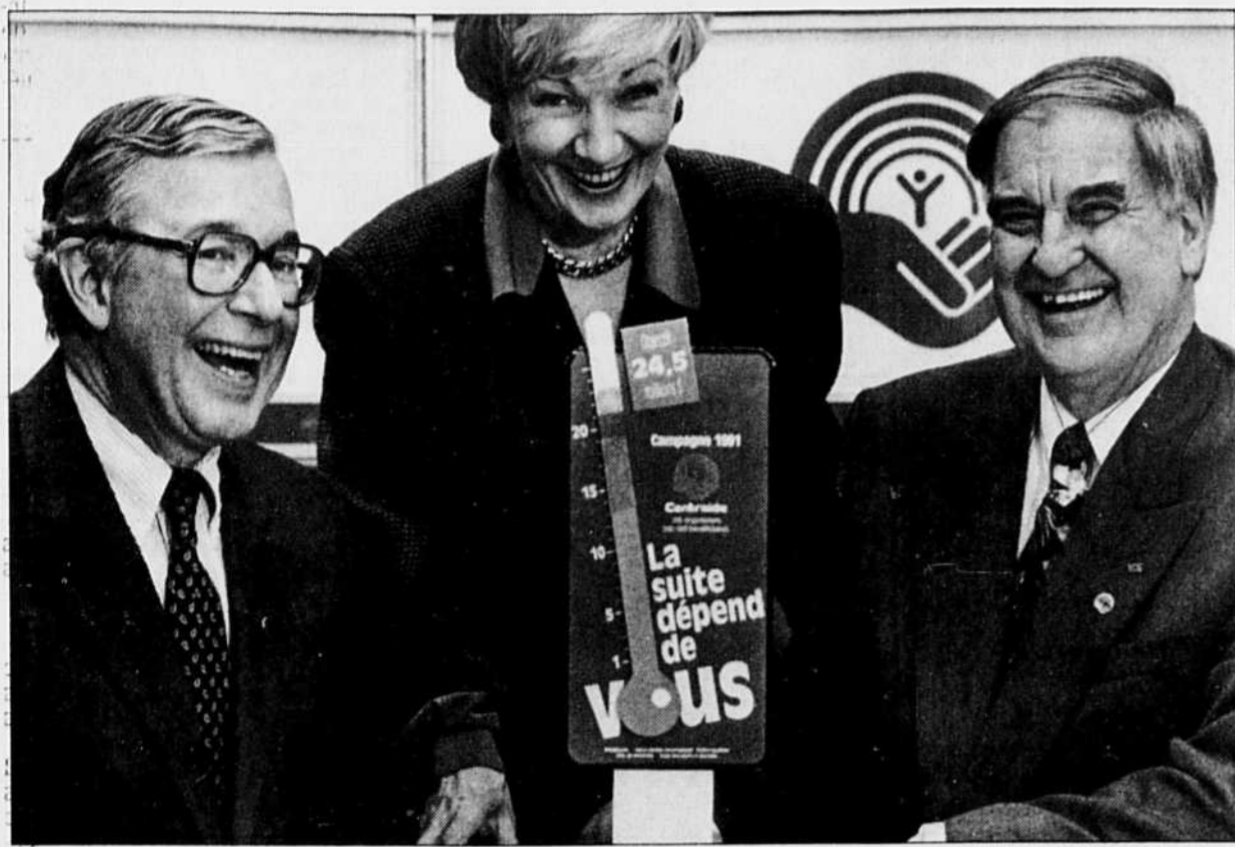
L'avenir de la CSST vient d'ailleurs au premier rang des items prévus au menu législatif du gouvernement, qui intéressera le CPQ en 92.

Et pour bien montrer que le dossier préoccupe grandement ses membres, l'organisme a décidé hier de rendre publiques quelques-unes de ses propositions pour remettre la CSST sur les rails. Ou, pour reprendre le ton humoristique du communiqué remis aux journalistes, pour « réconcilier un tant soit peu les employeurs avec le régime de santé et sécurité au travail ».

En tout, douze propositions qui visent à améliorer la qualité de la gestion de l'organisme et à limiter sa « générosité ».

On parle de recourir à des redresseurs d'entreprise, d'inciter Québec à payer sa juste part des coûts, de mettre fin aux abus de certains médecins traitants — « trop déboullés avec les soi-disants travailleurs accidentés » — de « déjudiciariser » les mécanismes d'appel, de rendre les décisions des bureaux de révision (lors d'un arrêt de prestation) exécutoires, de restreindre la notion de lésion professionnelle et de ne plus rendre automatique la présomption d'accident.

On discutera de tout ça l'an prochain, en compagnie des syndicats...



John Lynch-Staunton (à gauche) et Guy St-Pierre (à droite), coprésidents de la campagne Centraide, entourent la directrice générale de l'organisme, Mme Michèle Thibodeau-DeGuire.

Centraide amasse 23 millions \$

Davantage que l'an dernier malgré la récession

Paul Cauchon

DANS UN contexte économique difficile, Centraide vient de terminer sa campagne annuelle de financement en amassant 23 millions \$.

Ce montant (très exactement 23 084 200 \$) représente 2% de plus que le montant amassé l'année dernière (21,5 millions \$), mais Centraide n'a pas réalisé son objectif d'amasser 24,5 millions \$ en 1991.

Guy St-Pierre, coprésident de la campagne avec John Lynch-Staunton (M. St-Pierre est président du Groupe SNC et M. Lynch-Staunton président du conseil de De Kuyper) constate que la population s'est montrée solidaire des plus démunis de la communauté, malgré ses propres contraintes financières.

La campagne s'est déroulée dans des conditions ardues. Avant même qu'elle ne débute en octobre, on évaluait à 1,2 million \$ le manque à gagner par rapport à l'année dernière.

En effet, les responsables de Centraide avaient identifié 36 000 personnes travaillant dans des entreprises donatrices qui ont connu des difficultés en 1991. Comme le taux de participation dans les entreprises s'élève à environ 33 %, c'est donc 12 000 employés qui avaient perdu leur emploi et qui ne pouvaient plus contribuer à Centraide. Exemple : on ne pouvait plus rejoindre les employés des magasins Pascal, associés à Centraide depuis au moins 15 ans.

On comptait également une centaine d'entreprises qui avaient disparu du décor, ce qui entraînait un manque à gagner global de 1,2 mil-

lion \$ avant même que Centraide puisse parler d'augmenter le niveau des dons obtenus l'année dernière.

Vingt mille bénévoles ont donc travaillé particulièrement fort pour rejoindre des centaines de milliers de donateurs, dont 250 000 employés dans différentes entreprises où l'on pouvait prélever les dons sur les salaires.

Le fait de ne pas avoir atteint l'objectif souhaité entrainera un certain statu quo, une difficulté à soutenir de nouveaux projets présentés à Centraide, explique la directrice générale, Mme Michèle Thibodeau-DeGuire.

Centraide contribue actuellement au financement de 205 organismes communautaires, mais « les besoins sont illimités », explique Guy St-Pierre, qui remarque qu'à Toronto l'équivalent de Centraide amasse le double du montant amassé à Montréal (la population de Toronto est toutefois plus riche et plus nombreuse).

Les responsables demeurent encouragés en constatant que le don moyen a augmenté et qu'on a pu trouver de nouvelles entreprises pour contribuer à la campagne.

Rappelons que les frais administratifs reliés à la campagne s'élèvent à 11,8 %. La très grande majorité des sommes recueillies sont donc effectivement versées aux organismes.

Six semaines après la loi spéciale, un arbitre dictera le règlement aux Postes

Sylvain Blanchard

UN MOIS et demi après l'adoption de la loi spéciale forçant le retour au travail des 46 000 facteurs et postiers du pays, le ministre canadien du Travail, Marcel Danis, a finalement nommé hier l'arbitre qui fixera leur prochaine convention collective, dernière étape de cette longue saga qu'aura été le dernier conflit aux Postes.

L'arbitre désigné, André Bergeron, un spécialiste en relation de travail associé au cabinet Bergeron et Bergeron à Outremont, entrera en fonction en janvier. Selon le ministre, il possède une solide expérience dans les règlements de conflits, aussi bien dans le secteur public que privé. La date exacte du début de ses travaux n'a pas encore été déterminée.

M. Bergeron aura la tâche de trancher toutes les questions sur lesquelles les représentants des postiers et de Postes Canada n'ont pu réussir à s'entendre malgré des dizaines de séances de négociations, 78 rencontres avec un conciliateur, 60 réunions avec la Commission de conciliation et une quarantaine de séances de médiation avec le juge Alan B. Gold.

L'ensemble des points sur lesquels les deux parties se sont entendues « dans une large mesure » durant la

médiation du juge Gold ou précédemment se retrouveront dans le prochain contrat de travail des syndiqués.

L'arbitre inscrira en effet dans la nouvelle convention le libellé sur lequel les parties s'étaient entendues, ou encore en écrira un lui-même à partir du consensus qui semblait se dégager.

Ses décisions seront finales et sans appel. Et tout nouvel arrêt de travail signifiera des amendes de 100 000 \$ par jour pour le syndicat, de 5000 \$ pour leurs dirigeants et de 1000 \$ pour les facteurs et postiers.

En principe, Me Bergeron aura 90 jours pour donner aux postiers une nouvelle convention collective. Mais en pratique, le ministre Danis pourrait prolonger son mandat s'il le juge nécessaire.

Une bonne partie de son travail portera sur la nouvelle formule de règlement de griefs, que souhaite implanter le syndicat pour disposer des 130 000 griefs qui s'entassent sur les tablettes de la Société canadienne des postes.

Dans l'espoir de régler les litiges au fur et à mesure qu'ils se présentent, les employés réclament une procédure de règlement dite accélérée, ce que refuse l'employeur pour plusieurs raisons.

Le réchauffement du climat est inévitable et coûtera cher

OTTAWA (PC) — La modification du climat est d'ores et déjà inévitable, et imposera vraisemblablement un fardeau supplémentaire de plusieurs milliards de dollars à l'économie canadienne par suite de l'inondation de régions côtières et de l'aggravation de la sécheresse dans les Prairies.

Ce constat résume le rapport rendu public hier par le gouvernement fédéral. Le document fait le tour des connaissances scientifiques actuelles sur le réchauffement planétaire et contient les prévisions les plus détaillées à ce jour sur les répercussions, plus le changement climatique aura au Canada.

On y lit que des étés plus chauds pourraient avoir d'importantes répercussions sur la santé, surtout dans les grandes agglomérations urbaines, où l'accès à l'eau et à la nourriture sera modifié, et où la chaleur intense pourra provoquer des problèmes médicaux.

Le rapport confirme que les hivers et les printemps se sont adoucis en moyenne au cours du dernier siècle, et que ce phénomène correspond à l'effet présumé de l'augmentation

des concentrations de gaz à l'origine de l'effet de serre.

Les mesures préventives les plus draconiennes ne suffiront pas à empêcher un certain réchauffement de l'atmosphère terrestre, prévient le rapport d'Environnement Canada.

« Les efforts les plus vigoureux envisageables pour limiter les émissions de gaz à l'origine de l'effet de serre et pour reboiser ne pourront pas prévenir un réchauffement global. Il faudra donc nécessairement s'adapter à un monde au climat modifié. » Plus on retarde les mesures correctives, plus le changement sera prononcé, et plus difficile, l'adaptation.

Le rapport souligne qu'Ottawa et les provinces doivent s'entendre d'urgence sur une stratégie en vue de limiter les émissions des gaz polluants. Le Canada a déjà pris l'engagement de stabiliser ses émissions au niveau de 1990 d'ici l'an 2000, mais sans la collaboration des provinces, cet engagement ne pourra être respecté, a indiqué M. Kirk Dawson, du Service de l'environnement atmosphérique.

40 maires à la Biennale des villes d'hiver

Jean Chartier

LA 5e Biennale des villes d'hiver se tiendra à Montréal à compter du 17 janvier. Tenu sous le haut patronage de l'Unesco, cette biennale accueillera un Forum des experts de trois continents de l'hémisphère Nord ainsi que la Conférence des maires de 40 villes nordiques.

Le thème de la biennale sera : *Vivre en harmonie avec l'hiver*. Parallèlement à une Fête des neiges, se tiendra une Exposition commerciale et technologique sur Les internationaux du commerce « reliés à l'hiver, au Palais des Congrès.

La 4e Biennale s'était tenue en Norvège, à Tromsø en 1990. La ville de Sapporo, au Japon, donna naissance à ce regroupement des villes du Nord en 1982.

Des séminaires de marché se tiendront sur le Japon, les pays scandinaves et le nord-est des États-Unis. Puis, les maires des villes nordiques se joindront éventuellement aux autres réseaux internationaux de villes, afin de présenter la position du milieu urbain à la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement, conférence qui aura lieu à Rio de Janeiro en juin 1992.

Les maires prendront connaissance des expériences conduites

dans les autres villes, par exemple de la disposition des neiges usées par la Ville de Montréal au coût de quelque 55 millions \$ pour les contribuables. Les maires se demanderont également s'ils doivent développer des réseaux souterrains au détriment de la place publique extérieure.

La Corporation des célébrations du 350e anniversaire de Montréal s'associe à cette Biennale de six jours en contribuant un million \$. Le comité organisateur de la Biennale a aussi sollicité avec succès divers autres commanditaires qui ont contribué 350 000 \$.

Le président du comité organisateur de cette biennale est M. Ronald Corey, aussi président du Club de hockey Canadien.

On s'attend à ce qu'une centaine de villes nordiques soient représentées au Forum sur l'environnement et la nordicité qui sera tenu cette semaine. 2000 visiteurs profiteront de cette occasion pour assister aux festivités hivernales du 350e anniversaire de Montréal. Les villes olympiques de 1992, Albertville et Grenoble, seront représentées, ainsi que des villes d'Estonie, d'Islande, de Finlande, du Danemark, de Norvège, de Suède, de Pologne, de Tchécoslovaquie, de Russie, d'Autriche, de Chine, du Japon et des États-Unis.

CIRCA

CENTRE D'EXPOSITION ART CÉRAMIQUE CONTEMPORAIN

sources
francine larivée

3 derniers jours

372 rue Sainte-Catherine ouest, suite 444
Tél.: (514) 393-8248

UNE INVITATION DU PARLEMENT DU CANADA

Le Parlement du Canada a constitué un comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes à qui il a demandé rapport, au plus tard le 28 février 1992, sur les propositions du gouvernement fédéral concernant le renouvellement du Canada.

de plusieurs pages rédigé dans l'une ou l'autre langue officielle. Le Comité demande aux auteurs de longs documents de bien vouloir y annexer un résumé.

Les membres du Comité prendront connaissance de tous les mémoires. Ceux-ci doivent leur parvenir au plus tard le mercredi 15 janvier 1992 pour être étudiés à temps.

Prière d'adresser votre mémoire au :

**Comité mixte spécial
sur le renouvellement du Canada**
Parlement du Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0A6
ou de l'expéditeur par télécopieur au (613) 943-2196
Pour informations, composer le (613) 943-2233.

Côté accepte les normes fédérales, si les dollars suivent

Michel Venne

de notre bureau de Québec

LE MINISTRE de la Santé, Marc-Yvan Côté, veut bien vivre avec des normes fédérales sur l'universalité aux soins de santé, si les dollars suivent. Il préfère d'ailleurs cette approche à un retrait complet d'Ottawa du secteur de la santé qui forcerait le gouvernement du Québec à assumer seul tous les frais.

« Si on est tous pour crever avec nos pouvoirs exclusifs, je crois qu'on ne rendrait service à personne », a-t-il déclaré hier en rendant public un document de consultation sur le financement des services de santé. « Je n'ai rien contre les normes fédérales, dit-il... si les dollars suivent ».

La position du ministre est en contradiction avec celle du responsable du dossier constitutionnel, M. Gil Rémillard. Ce dernier déclarait, il y a quelques mois, qu'Ottawa devrait

tout simplement « se mêler de ses affaires » et se retirer totalement de ce secteur de juridiction provinciale.

M. Côté annonçait du coup son intention de mener une offensive pour convaincre Ottawa de réhausser ses paiements de transferts aux provinces pour les programmes de santé, en chute libre depuis plusieurs années, et de réviser les normes imposées aux provinces pour le versement intégral des sommes qui leur sont dues. Il affirme avoir amorcé avec son homologue fédéral, M. Benoît Bouchard, des discussions à ce sujet.

Si Ottawa refuse de bouger, M. Côté promet que Québec « ira plus loin qu'il n'est jamais allé ». Le ministre « n'exclut pas » la possibilité que le conseil des ministres adopte des mesures contrairement à la loi fédérale, quitte à mener le combat par la suite sur le terrain juridique.

La réduction des transferts fédéraux force Québec à demander aux

citoyens de payer de leur poche, dorénavant, une part plus importante des coûts, soutient le ministre dans son document. « Les sources de financement additionnelles qui leur seront demandées par l'administration provinciale ne bénéficieront pas aux dispensaires, ni aux malades, ni au gouvernement du Québec », écrit-il. Indirectement, elles contribueront en fait à améliorer la situation financière du gouvernement fédéral et à réduire la partie canadienne de leur endettement collectif.

La loi canadienne sur la santé (C-3) oblige les provinces à respecter certains principes (l'universalité, l'intégrité, l'accessibilité gratuite, la transférabilité etc.) pour obtenir le plein versement des subventions, sous peine de sanctions financières. Une province qui imposerait un ticket modérateur de 5 \$ lui rapportant x millions \$ par an verrait le montant de son subside diminuer d'autant.

Ottawa a décidé il y a quelques an-

nées de limiter la croissance des transferts aux provinces, dans le but avoué de réduire son propre déficit, sans pour autant modifier ses normes. M. Côté juge cette attitude « irresponsable ». Tout en empêchant les provinces d'avoir recours à certains modes de financement, dont la tarification, Ottawa les oblige à combler à même leurs propres revenus ce manque à gagner qui s'élève, pour l'année en cours, à 1,7 milliard \$.

La part du fédéral du financement des services de santé a chuté de 45,7 % en 1977-78 à 37,3 % en 1990-91 au Québec. Selon les prévisions, en 1994-95, cette contribution passera sous les 30 %. À terme, elle sera réduite à néant.

C'est au milieu des années 1960 qu'Ottawa et les provinces ont pris l'engagement historique de collaborer au maintien d'un système de santé permettant à chaque gouvernement provincial d'assurer aux citoyens des services médicaux et hospitaliers comparables. Dans son

document, le ministre affirme que le système de santé est devenu « un facteur déterminant de l'identité canadienne ».

Le gouvernement fédéral s'engageait à compenser en partie les écarts de capacité fiscale des provinces en assumant environ la moitié des coûts des services médicaux et hospitaliers. En contrepartie, les provinces s'engageaient à assurer la dispensation de ces services en respectant les normes et standards nationaux.

M. Côté estime que le « désengagement » fédéral à l'égard de la santé est en violation de l'entente historique intervenue entre les deux ordres de gouvernement il y a bientôt 30 ans. Le ministre regrette de plus qu'il survienne à un moment où les pressions sur les systèmes de santé sont énormes, tant en raison du vieillissement de la population, du développement des technologies que de l'émergence de nouveaux besoins.

Le monde scientifique québécois salue l'oeuvre du Dr Frappier

Caroline Montpetit

TOUT LE MONDE scientifique et médical québécois était consterné hier par la mort du Dr Armand Frappier, défini comme un grand Québécois et un excellent ambassadeur pour la province sur la scène de la recherche internationale.

Leader dans le monde de la recherche scientifique ainsi que dans le secteur de l'épidémiologie, le Dr Frappier a été qualifié d'homme d'une culture remarquable, affable et sincèrement convaincu des bienfaits de la science sur les maladies qui ravagent le monde.

« L'annonce de sa mort m'attriste profondément, disait le Dr Augustin Roy, président de la Corporation professionnelle des médecins du Québec, qui a étudié sous sa tutelle, à la fin des années 50. Si je pense simplement à la lutte qu'il a menée pour la pasteurisation du lait, au moment où les gens mouraient de la thyphoïde. C'était une époque où les gens manquaient dans la rue en déclarant que le lait était un produit naturel qu'il fallait consommer tel quel ».

Comme d'autres, le Dr Roy se rappelle les diverses batailles menées par son ancien professeur pour obtenir des subventions, pour les travaux de son Institut, à l'Université de Montréal, auprès notamment de Maurice Duplessis, alors premier ministre du Québec et chef de l'Union nationale.

« Le Dr Frappier disait qu'il quétaît de l'argent au gouvernement pour payer son personnel et financer ses travaux. Plus tard, c'est lui qui lançait les campagnes massives de vaccination des jeunes Canadiens pour diminuer le taux de mortalité infantile. Ce sont des choses que l'on ne doit pas oublier », poursuit-il.

Louis Berlinguet, président du Conseil de la science et de la technologie du Québec, se souvient de ce professeur comme d'un homme dynamique, au langage imagé, qui voyait très loin au-delà de ses temps.

« En plus d'être médecin et homme de science, le Dr Frappier parlait déjà, en 1947, des liaisons souhaitables entre les universités et les industries. Il voulait allier la science et la production industrielle, ce qui était une philosophie très en avant de son temps », a-t-il dit.

Musicien, le Dr Frappier jouait régulièrement de l'orgue à l'église, et a également marqué ses étudiants par sa grande culture.

« Il arrivait que je reçoive un coup de téléphone d'une association regroupant des centaines de scientifiques du Japon, qui tenait à remettre au Dr Frappier un plateau d'argent, lors de leur passage à Montréal », ajoute Serge Delarochelle, des relations publiques de l'Institut Armand-Frappier.

La ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science du Québec, Mme Lucienne Robillard, a également souligné cette perte pour le monde scientifique québécois, définissant le Dr Frappier comme « un grand entrepreneur dans le domaine biomédical ».

« Quand on regarde ce qu'il a réussi à faire au Québec, à l'époque où il l'a fait, on doit s'incliner. On sait qu'il a tracé la voie à plusieurs autres chercheurs. Le simple fait d'avoir un institut qui porte son nom de son vivant témoigne de l'impact qu'il a eu dans la société », ajoute-t-elle.

Le maire de Laval, M. Gilles Vaillancourt, a exprimé ses condoléances à la famille de M. Frappier et à ses collègues. Le maire de Laval a tenu à souligner que le Dr Frappier avait choisi de venir établir son centre de recherches sur le territoire lavallois.

« Avant sa mort, le Dr Frappier s'est réjoui de la création d'un musée sur sa vie et son oeuvre à Laval en collaboration avec la Fondation Armand-Frappier et la ville de Laval », a poursuivi M. Vaillancourt.

que prévu au départ et surtout que 700 travailleurs ne seront pas rappelés. Ce fut une surprise, avoue M. Ducharme qui s'attendait au non-rappel d'environ 300 employés.

Pour la réussite future de l'usine de Boisbriand, M. Ducharme évoque des messages très énergiques au gouvernement fédéral. D'abord, il faut que la valeur du dollar canadien soit ramenée à un niveau compétitif, puisque au moins 85 % des Camaro et Firebird qui sortiront de l'usine iront sur le marché américain et dans d'autres pays. En outre, il faut absolument qu'Ottawa élabore une véritable politique de l'auto, ce qu'il n'a jamais fait, du moins depuis la signature de l'accord de libre-échange, alors qu'à la dernière minute les Américains ont exigé un contenu nord-américain de 50 %. Il faudrait, selon M. Ducharme, porter le minimum de contenu nord-américain à 60 ou 70 %. Enfin, il invite le gouvernement central à pratiquer une politique pour maintenir les taux d'intérêt au niveau le plus bas.

Les personnes qui ont une maladie mentale, les accepter, c'est fondamental.

Gouvernement du Québec
Ministère de la Santé et des Services sociaux

SUITES DE LA PREMIERE PAGE

◆ Armand Frappier

« Ce qui lui tenait à coeur, c'est le développement de l'Institut qu'il a fondé. Le Dr Frappier a d'ailleurs demandé que l'on envoie des dons à la Fondation plutôt que des fleurs, au moment de ses funérailles », explique M. Serge Delarochelle, des relations publiques de l'Institut.

Dès ses débuts en tant que médecin et chercheur, le Dr Frappier se fascinait des victoires possibles de la science sur les maux de la vie.

« L'être humain était au coeur de ses priorités. Il s'emballait pour toute chose qui était inconnue et qu'on parvenait à découvrir petit à petit », poursuit M. Delarochelle.

Le Dr Frappier a cessé de diriger l'Institut qui porte son nom en 1975, mais continuait de s'y rendre presque tous les jours, jusqu'à l'été dernier.

Il a été reçu Compagnon de l'Ordre du Canada en 1969, Officier d'Académie en France en 1948, Grand officier de l'Ordre national du Québec en 1985 et Grand Montréalais dans le domaine de la médecine en 1978.

L'Association pulmonaire du Québec a créé un prix annuel qui porte son nom et qui est remis au chercheur ayant remis le projet d'étude le plus intéressant.

Le Dr Frappier a publié plus de 100 articles scientifiques originaux et prononcé plusieurs conférences médicales et scientifiques dans le monde.

Ses funérailles auront lieu à l'église Saint-Germain d'Outremont samedi. Il sera inhumé à Valleyfield.

◆ Gratuité

première consiste à faire en sorte d'identifier la part des impôts ou des taxes que l'on paie pour la santé soit sur le talon de paie, soit sur le rapport d'impôt, soit par une assignation de la taxe de vente. Cette technique aurait entre autres pour avantage de répondre aux désirs présumés de la population de développer des formules de taxation spécifique et de sensibiliser les usagers au coût global du régime.

La seconde piste, qui irait à l'encontre de la loi fédérale, prévoit, au choix 1) des frais d'hôtellerie, de repas et d'ouverture de dossiers dans les hôpitaux; 2) l'imposition d'une contribution moyenne de 5 \$ payable sur chacun des 28 millions d'actes médicaux consommés par année, pour une contribution moyenne annuelle de 22 \$ par citoyen, 37 \$ pour les personnes de 65 ans et plus; 3) ou encore l'imposition d'un impôt-services généralisé aux services médicaux et hospitaliers.

Dans tous les cas de figure, les citoyens les plus démunis seront épargnés. Aucune nouvelle contribution ne leur serait réclamée. Les différentes formes de tarification proposées ont pour avantage, soutient le ministre, de favoriser la responsabilité individuelle et l'efficacité. En raison de leur coût modeste, de l'exclusion des plus démunis et de la prise en compte de la capacité de payer de chacun, elles ne nuiraient pas à l'accessibilité.

Les options mises de l'avant par

M. Côté feront l'objet d'une consultation publique en commission parlementaire du 4 au 14 février prochain. Le gouvernement prendra ensuite les décisions qui s'imposent en vue de la préparation du budget de l'année 1992-93.

Dans le résumé du document de 128 pages remis à la presse, le ministre écrit : « La question du respect de la capacité financière de l'État constitue un enjeu majeur de la consultation sur les coûts et le financement des services sociaux et de santé. Le manque à gagner estimé à un ou à deux milliards \$ d'ici à cinq ans (entre 200 et 400 millions par an), impliquera des choix majeurs ».

Les sommes invoquées sont celles que les citoyens pourraient être appelés à combler de leur poche. Le budget de la santé et des services sociaux s'élève à 12 milliards \$ pour cette année, dont 93 % payés par l'État. Ces dépenses augmentent au rythme moyen de l'inflation plus 3,2 % depuis dix ans alors que les dépenses du gouvernement augmentent en général de IPC plus 1 %. La croissance exponentielle des dépenses de santé se fait au détriment des autres missions prioritaires du gouvernement.

En conférence de presse, le ministre a déclaré qu'il n'a pas le choix d'interpeller de la sorte les citoyens. Il en va de la sécurité et du bien-être des générations futures. Tandis que nous continuerions d'avoir accès à un système de santé mur à mur, il ne restera à nos descendants que le loisir de rembourser la dette que nous leur aurons accumulée en héritage.

Le document évacue le principe de la gratuité au profit de ceux de l'équité entre les citoyens avantagés et ceux qui sont moins bien nantis, de l'équité entre les malades et ceux qui ne le sont pas, et de l'accessibilité universelle aux soins et aux services pour tous les Québécois.

Certaines des options proposées sont incompatibles avec la loi fédérale sur la santé (C-3), que le ministre Côté souhaite voir modifiée (voir autre texte page A-4). Si Ottawa accepte de réhausser les montants de ses transferts fiscaux, Québec pourrait renoncer à certains moyens qu'il met aujourd'hui sur la table, a dit le ministre. Ce dernier exclut toutefois la privatisation des soins de santé comme moyen de réduire les dépenses publiques (voir autre texte page A-4).

Le ministre exclut également le recours au ticket modérateur universel. Cette forme de financement, écrit le ministre dans un court texte de réflexion, en annexe, comporterait plusieurs inconvénients. Un tarif élevé pourrait affecter l'accessibilité aux services des plus démunis, tandis que les mieux nantis en viendraient à se procurer une assurance privée supplémentaire pour se prémunir, ce qui aurait pour conséquence de hausser les dépenses totales de santé des Québécois, ce que ne veut pas Québec. Le coût du risque serait par ailleurs porté uniquement par les malades, ce qui va à l'encontre de l'esprit du document. Tandis qu'une contribution modeste entraînerait une réduction modeste mais temporaire de la consommation.

Le ministre souhaite en outre infléchir la dynamique des dépenses de façon à ce que leur croissance n'excede pas, à tout le moins, l'évolution de la richesse collective et tienne compte de la capacité de payer des citoyens. Il croit encore possible de rendre plus efficiente et plus efficace l'utilisation des ressources dans le système de manière à dégager des sommes et des économies.

Il suggère à cet égard divers moyens d'ordre administratif.

Le document suggère enfin la création d'un fonds général des services de santé et services sociaux, indépendant du fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec. Ce fonds comptabiliserait d'une part les dépenses publiques de santé et de services sociaux et d'autre part, chaque source contribuerait au financement des services. La contribution respective de chacune des sources serait donc répartie afin de rétablir la transparence, notamment celle des usagers, des employeurs, des citoyens coassurés, du gouvernement fédéral et celle des contribuables (la part du budget du Québec).

Ce fonds contribuerait à favoriser la responsabilisation collective à l'égard de la consommation, de la production et du financement des services. Il rendrait visibles les équilibres financiers spécifiques du secteur, à mieux mesurer les déséquilibres et à identifier les sources. Une réduction de la contribution fédérale serait vite identifiée et les citoyens pourraient voir tout de suite lequel des acteurs est coupable pour une hausse d'impôt ou de tarifs à leur tomber sur le dos. Le ministre souhaite que ce fonds, que cette transparence aide à faire comprendre aux citoyens que chaque fois qu'ils demandent un service de plus, il y a quelqu'un, quelque part, qui doit payer.

M. Côté constate par ailleurs dans son document que le Québec offre à ses citoyens un niveau de services de santé comparable sinon supérieur aux autres provinces et aux pays industrialisés. Le Québec consacre 9 % de son PIB aux dépenses de santé, contre 8,7 % en moyenne au Canada et 8,2 % en Ontario. Par contre, les dépenses de santé sont sous contrôle au Québec, au plan macroéconomique, puisqu'elles ont augmenté moins vite ici qu'ailleurs, de 8,2 % ici de 1981 à 1987 contre 9 % au Canada. Cela est attribuable entre autres aux efforts consentis par les médecins, dont la rémunération est de 30 % inférieure à celle de leurs collègues ontariens, et des employés qui ont encore absorbé cette année un gel des salaires.

La disponibilité des ressources humaines, matérielles et technologiques est comparable au reste du pays. Le Québec vient au deuxième rang au Canada quant au nombre de médecins disponibles. Le ministre signale en outre que nous formons au Québec plus de médecins que nous en aurions besoin s'ils étaient mieux répartis à travers le territoire.

◆ L'URSS

tiqué notamment deux proches conseillers de Boris Eltsine, Guennadi Bourboulis et Egor Gaidar.

« Nous ne sommes pas entrés dans une économie de marché, mais dans l'anarchie (...) Il est impossible de libérer les prix sans privatisations, sans réforme agraire ni financière », a déclaré Alexandre Routskoï, 44 ans, dans une interview au quotidien populaire *Nezavissimaïa Gazeta*, réalisée le 5 décembre.

« Tout est en train de sombrer dans l'abîme, l'économie, les finances et la confiance populaire (...) Pendant que nous discutons des réformes, la situation empire de façon catastrophique », estime-t-il.

Alexandre Routskoï, un ancien communiste réformateur, était le collègue de Boris Eltsine lors de l'élection de ce dernier au suffrage universel en juin dernier. Mais il a de plus en plus pris ses distances au cours des dernières semaines.

À la fronde du vice-président russe s'ajoute l'annonce de la démission du très populaire maire de Moscou, Gavrill Popov.

Ce dernier a déclaré dimanche dernier qu'il démissionnerait à la fin de l'année en raison de différends entre son conseil municipal et le gouvernement russe sur l'étendue et le rythme des réformes à Moscou.

Les autorités russes lui auraient demandé de reconsidérer sa décision. « Le gouvernement de Moscou pense que la démission de Popov pourrait déstabiliser la situation dans la ville et la placer au bord d'un désastre », écrivaient hier les *Zvezdita*.

Le fossé au coeur même de l'appareil d'État russe, qui gouverne plus de 150 millions de 280 millions d'habitants de l'URSS, souligne la fragmentation politique d'un pays que le président Gorbatchev s'est lui aussi résolu à voir disparaître.

Des craquements se font également sentir au sein même de la nouvelle Communauté. Le Parlement ukrainien a certes ratifié l'accord de Minsk, mais avec toute une liste de réserves.

Des divergences commencent à ap-

paraître entre les fondateurs de la Communauté et leurs éventuels partenaires. Des députés d'Asie centrale s'opposent à ce que la Russie s'empare des avoirs du Parlement fédéral.

Enfin, dans une interview au journal *Kouranti*, le ministre soviétique des Affaires étrangères, Edouard Chevardnadze, ne cache pas sa crainte d'un autre coup d'État dans le pays.

« Je suis très inquiet, a-t-il déclaré hier dans une interview au journal *Kouranti*. Je ne sais pas comment l'appeler, un putsch, un soulèvement, une explosion, mais la menace est toujours aussi grande ».

Il ajoute que les conditions de vie se détériorent de manière dramatique et qu'elles empirent encore plus vite à partir de janvier.

L'application systématique à Moscou de la maxime « du passé faisons table rase » s'est traduite par un chaos peu commun dans les frontières de l'ex-URSS, mais promet aussi un vaste imbroglio sur la scène internationale à tous les échelons diplomatique, économique ou sportif.

La mort annoncée de ce qui fut pendant 70 ans l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques suscite des inquiétudes d'ordre géostratégique et une cascade d'interrogations. Celles-ci portent aussi bien sur l'avenir du siège permanent de l'ex-URSS au Conseil de sécurité de l'ONU que sur le respect des traités et engagements économiques qu'elle a souscrits, sans oublier le casse-tête posé par la participation aux manifestations sportives d'athlètes qui ont vu leurs équipes voler en éclats en même temps que l'empire.

Les responsables de l'ONU en sont réduits à espérer que la Russie héritera du siège permanent de l'URSS au Conseil de sécurité, au nom de l'hypothétique contrôle par cette république de l'arsenal nucléaire de l'ex-URSS. Mais les républiques nouvellement indépendantes et avides de reconnaissance pourraient en juger autrement.

Nul n'est à même d'indiquer aujourd'hui ce qu'il adviendra des ambassades soviétiques après la dissolution du ministère soviétique des Affaires étrangères (MID) et le limogement de tiers de ses 3000 fonctionnaires, au terme d'une décision du conseil d'État.

Au plan sportif, le président du Comité international olympique (CIO), l'Espagnol Juan Antonio Samaranch, a plaidé pour une attitude souple. « Les choses vont tellement vite qu'il faut s'adapter rapidement, mais sans précipitation », a-t-il déclaré.

Pour le reste, chaque jour qui passe amène son lot d'interrogations et de surprises. Ainsi les défenseurs d'un homme d'affaires israélien d'origine soviétique, détenu à Genève sous le coup d'une demande d'extradition émanant du procureur de l'URSS, ont réclamé cette semaine la relaxe pure et simple de leur client. Motif invoqué : comment pourrait-on prétendre extraire un prévenu quand l'État réquérant « n'existe plus ».

◆ Hypertension

vaise nouvelle, l'identification de cette anomalie pourrait permettre de trouver des pistes de traitement ou plutôt d'entraînement au stress » pour contrôler l'hypertension, laisse entendre le Dr Hamet.

Une comparaison menée entre des rats hypertendus et des rats ayant une tension artérielle normale a permis d'observer que le premier groupe présentait en bout de ligne une tension normale. Et ce, un mois après avoir été soumis, quotidiennement, à de petites doses de stress.

« Cela peut vouloir dire que même chez les rats qui ont une anomalie qui prédispose au stress, on peut développer une résistance par l'entraînement. On pourrait envisager de faire cela chez les humains, mais il faudra développer des outils pour cela », explique le Dr Hamet.

Comme des marathoniens dûment entraînés, les personnes qui seraient régulièrement exposées à un niveau de stress dosé pourraient, en théorie, développer cette résistance au stress responsable d'une partie de leur hypertension, espère le chercheur.

Reste à voir maintenant si ces résultats encourageants obtenus chez les rats se répèteront lors des expériences menées chez les humains. Les études effectuées chez l'homme depuis le printemps par le Dr Hamet ont été menées *in vitro* à partir d'échantillons de sang humain. Mais dès le début 1992, le chercheur espère amorcer des expériences impliquant des personnes réellement placées en situation de stress.

Hypertendus, rassurez-vous. Plutôt qu'un ennemi, le stress vécu à petites doses pourrait peut-être devenir un jour un de vos amis !

CARTES D'AFFAIRES



Fondée en 1892

55 St-Jacques
Montréal, Québec
Canada H2Y 3K2
Télex 05 265656
Fax (514) 845 7874
Tel. (514) 987 6242

Agents de brevets d'invention et de marques de commerce



AGENTS DE BREVETS ET DE MARQUES DE COMMERCE

Une Société dont SWABEY, MITCHELL, HOULE, MARCOUX & SHER et le cabinet juridique OGILVY RENAULT sont les associés

1001, boul. de Maisonneuve ouest
Montréal, Canada H3A 3C8
(514) 845-7126, Tél. 05-24355
Facsimilé (514) 288-8389

MONTRÉAL OTTAWA

PHOTOCOPIES URGENTES?

En noir? En couleurs? De qualité? À bas prix? Vite faites? Toutes grandeurs? Alors, adressez-vous à :

SCRIBEC 385-9400, 45, RUE JARRY EST

8h30 à 20h, Samedi 10h30 à 16h

Les exportations d'électricité d'Hydro aux États-Unis s'avèrent très rentables

Michel Van de Walle
de la Presse canadienne

LES EXPORTATIONS d'électricité d'Hydro-Québec aux États-Unis ont une rentabilité élevée. Mais au lieu d'utiliser les profits d'environ 8,5 milliards \$ tirés des contrats connus à payer des dividendes au gouvernement du Québec, ils devraient plutôt aller dans un fonds spécial qui servirait à financer du développement économique à long terme.

Voilà la conclusion mais aussi la suggestion auxquelles en arrive le professeur Yves Rabeau, du département des sciences administratives de l'Université du Québec à Montréal, dans une étude qu'il rendait publique hier sur la rentabilité des exportations d'Hydro-Québec.

L'étude, faut-il préciser, a été financée par Hydro-Québec. Le professeur Rabeau a eu accès à certains documents confidentiels de la société d'État.

Selon le professeur Rabeau, la marge bénéficiaire entre le prix de vente moyen du kilowatt-heure aux États-Unis et le coût de production à partir des centrales de Grande-Baleine et du complexe NBR est de 28,5 %. Plus précisément, l'électricité est vendue aux Américains à un prix moyen de 6,3 cents le kilowatt-heure alors que les centrales produi-

rent à un coût moyen de 4,5 cents le kilowatt-heure.

28,5 %, c'est nettement plus que la marge bénéficiaire moyenne de 10 % qu'Hydro-Québec a enregistrée au cours des cinq dernières années, en excluant 1990 où elle était plus mince en raison de la faible hydraulité.

Cette marge bénéficiaire signifie que le taux de rendement interne serait de l'ordre de 14 à 15 %, lorsque l'on compare la valeur des recettes futures tirées de ces contrats d'exportation avec tous les coûts en capital et en exploitation des nouvelles centrales, y compris les frais de démarrage.

Ramené sur l'avoir propre de l'actionnaire, il s'agit d'un taux de rendement de 25 %, alors que de 1987 à 1989, ce rendement sur l'avoir propre chez Hydro-Québec fut de 7,5 %.

« Les exportations d'électricité en vertu des contrats signés et en fonction des coûts connus des centrales à devancer pour produire l'électricité pour satisfaire à ces engagements sont donc fort rentables et procurent des taux de rendement nettement supérieurs à ceux que la société d'État obtient sur son marché interne », écrit M. Rabeau.

En fait, selon les données connues, de 1996 à l'an 2000, les exportations seraient à l'origine de 30 % des profits d'Hydro-Québec tout en ne représentant que 6 % de ses ventes.

Sur la durée de vie des contrats, soit 20 ans, les profits totaliseraient une somme d'environ 8,5 milliards \$ sur des ventes de 30 milliards \$.

Le professeur Rabeau a mené son analyse à partir des contrats d'exportation connus, soient celui d'environ 300 mégawatts avec le Vermont Joint Owners et celui de 1000 mégawatts avec le New York Power Authority.

Il importe de signaler que ce contrat substantiel avec New York est actuellement en renégociation et que son annulation ou une modification de ses principales clauses viendraient évidemment changer dans le détail les conclusions du professeur Rabeau.

En plus de se fonder sur les contrats tels qu'ils sont actuellement libellés, l'analyse tient compte aussi d'autres variables comme les prévisions d'inflation, le taux de change, les hausses de coûts du capital ou de construction, etc. Même en mettant les choses au pire, dit le professeur Rabeau, Hydro-Québec tirerait de ces contrats un rendement supérieur au taux de base de 11 % qu'elle exige de ses investissements.

L'un des éléments importants est le taux de change du dollar canadien. Les prévisions sont fondées sur un dollar à 80 cents US. Il est actuellement de 88 cents US. Selon M. Rabeau, une variation de 10 % du taux

de change n'aurait qu'un effet limité sur le taux de rendement. De l'ordre de un à 1,5 %, estime-t-il. Il souligne qu'Hydro-Québec emprunte beaucoup en dollars américains mais qu'elle se fait payer aussi en monnaie US, ce qui la met relativement à l'abri des fluctuations.

Hormis la période de construction des barrages, ces exportations ne sont pas créatrices d'emplois et n'ont pas d'effet structurant sur l'économie. Mais puisque les contrats ont une durée limitée, M. Rabeau croit qu'il faut maximiser l'enrichissement collectif qui peut en être retiré.

D'où sa proposition de mettre les profits dans un fonds spécial, un peu comme le Heritage Fund que l'Alberta a créé à partir des revenus pétroliers.

Les 8,5 milliards \$ accumulés serviraient à financer des projets structurants à long terme. Il pourrait s'agir d'investissements dans le réseau routier ou encore dans certains créneaux identifiés dans la nouvelle stratégie des grappes industrielles.

Selon M. Rabeau, les profits ne doivent pas servir à payer les dépenses courantes du gouvernement, par le biais des dividendes versés par Hydro-Québec à l'État. Ils ne doivent pas non plus être utilisés à maintenir bas les tarifs au Québec, cette politique allant à l'encontre de la tendance vers les économies d'énergie.

Lasmo remporte Ultramar

Robert Dutriscac

LASMO a remporté la victoire et elle est devenue l'actionnaire majoritaire d'Ultramar. En conséquence, tout le réseau canadien de stations-service d'Ultramar et sa raffinerie de Saint-Romuald sont à vendre.

Au terme de son offre d'échange d'actions, Lasmo a annoncé hier que 202 713 703 actions ordinaires d'Ultramar, représentant 54,6 % de ces titres en circulation, avaient été déposées. On peut s'attendre à ce que Lasmo reçoive le reste des actions à brève échéance, à moins que certains actionnaires importants et la direction actuelle ne s'entendent. À tout événement, advenant que Lasmo obtienne 90 % des actions, elle peut forcer l'échange du solde. Le 3 décembre dernier, Lasmo avait bonifié son offre, proposant l'échange de 23 de ses titres contre 20 actions d'Ultramar ou un échange au pair accompagné d'un paiement en espèces de 40 pences (80 cents) l'action, une considération globale de quelque 2,3 milliards \$.

« La première chose que nous allons faire, c'est d'obtenir le plein contrôle (100 %) d'Ultramar », a indiqué hier M. Norman Davidson Kelly, de Lasmo. Ensuite, Lasmo « évaluera en détail les actifs d'Ultramar et déterminera ceux dont elle veut se départir ». À cet égard, Lasmo « n'est pas pressé (not in a hurry) » de vendre certains de ces actifs. « Nous ne procéderons rapidement que si nous croyons que c'est dans le meilleur intérêt des actionnaires », a-t-il précisé.

Lasmo, une compagnie britannique d'exploration et de production pétrolière, a déjà indiqué qu'advenant l'acceptation de son offre, elle mettrait en vente tous les actifs en aval d'Ultramar, c'est-à-dire ses raffineries de Saint-Romuald, de Dartmouth en Nouvelle-Écosse et de California ainsi que les stations-service desservant ces marchés.

M. Davidson Kelly a souligné qu'il y aurait de profonds changements à la haute direction d'Ultramar. M. Jean Gaulin, qui occupait la prési-

dence d'Ultramar depuis deux ans, pliera sans doute bagage.

Le porte-parole d'Ultramar Canada, M. Louis Forget, a admis que la direction et les employés d'Ultramar « ne s'attendaient pas » à ce dénouement. « C'est une bonne déception », a-t-il fait valoir en guise d'euphémisme. C'est le 17 octobre que Lasmo, dirigée par l'homme d'affaires albertain Chris Greentree, avait lancé son offensive. La direction d'Ultramar avait répliqué à cette offre hostile avec la dernière énergie, enclenchant un processus de rationalisation de l'entreprise.

Selon M. Forget, M. Gaulin va rencontrer les dirigeants de Lasmo « au cours des prochaines heures afin de discuter de la transition ».

L'analyste Philippe Hervieux, de Nesbitt Thompson, s'est dit « étonné » de la victoire de Lasmo. « J'ai sous-estimé le mécontentement des actionnaires anglais », selon lui, Lasmo « a fait un excellent coup à ce prix-là ».

Quant à l'éventuel acheteur du réseau d'Ultramar au Canada, M. Hervieux croit que les paris sont ouverts.

« Toutes les sociétés pétrolières en dehors des trois grands (Shell, Impérial et Petro-Canada) peuvent s'y intéresser ». Ces dernières sont déjà bien implantées dans l'Est du Canada et le Tribunal de la concurrence aura son mot à dire. L'intérêt de Lasmo, par contre, est de trouver un seul acheteur pour l'ensemble plutôt que de vendre ce réseau en pièces détachées à une kyrielle de petits indépendants.

M. Hervieux estime grossièrement à 300 ou 400 millions \$ la valeur de la raffinerie de Saint-Romuald et à 150 ou 180 millions \$ celle du réseau de quelque 1500 stations-service. « Mais ce n'est un marché facile pour le raffinerie et le détail en Amérique du Nord », a-t-il souligné, ce qui pourrait affecter grandement le prix de vente de ces actifs, bien qu'ils soient d'excellente qualité.

« À court terme au Canada, ça ne change rien », a précisé le porte-parole d'Ultramar. La pétrolière emploie 1800 personnes au Canada, dont près de la moitié au Québec.

L'agence Blouin Coulombe Dubé fusionne avec J. Walter Thomson

Claude Turcotte

L'AGENCE DE publicité Blouin Coulombe Dubé et le bureau québécois de J. Walter Thomson fusionnent leurs activités, mais le contrôle de cette nouvelle compagnie reste aux mains des trois partenaires qui sont Jacques Blouin, Gérard Coulombe et Nicolas Dubé.

M. Blouin, qui occupe le poste de président, a expliqué que lui et ses confrères québécois ont tenu à conserver leur autonomie, tout en ayant accès à un réseau hors Québec. Les pourparlers se sont poursuivis pendant plus d'un an avec J. Walter Thomson (JWT). Le mariage a cependant connu une première dispute dès son annonce officielle puisque la traduction du communiqué rédigé en anglais ne faisait aucunement mention que M. Blouin était le président et que les Québécois conservent le contrôle de l'entreprise, ce qui a vivement déplu à Montréal. De Toronto, M. Andy Krupski, président de JWT, a confirmé un peu plus tard qu'il y avait eu erreur.

La nouvelle compagnie porte le nom de Publicité Blouin Coulombe Dubé Thomson. Elle emploie 44

personnes et se situe au 7 ou 8ème rang parmi les agences installées au Québec. Son chiffre d'affaires est d'environ 22 millions \$. M. Blouin explique que Cossette est une agence québécoise très forte à l'extérieur et que l'agence qu'il dirige entend pour sa part offrir des services plus pointus à ses clients québécois qui de plus en plus feront affaires hors du Québec, d'où le besoin qu'il y avait de se brancher sur un réseau extérieur.

JWT avait un bureau à Montréal depuis 1930 et elle conserve des bureaux à Toronto et Vancouver. Parmi ses clients au Québec, on retrouve Pepsi-Cola, Canadair et les Distilleries Unis, clients qui restent d'ailleurs avec la nouvelle compagnie. Fondée en 1988, Publicité Blouin Coulombe Dubé a parmi sa clientèle le Trust Royal, Culinar et Gaz Métro.



Banque Hongkong du Canada



Jacqueline Boutet

La Banque Hongkong du Canada est fière d'annoncer la nomination de Jacqueline Boutet à son conseil d'administration.

Madame Boutet travaille dans le secteur des placements immobiliers dans les villes de Montréal et de Québec depuis 1971. Elle occupe actuellement un poste d'administratrice au sein du Groupe SNC Inc., de la société Versabec Inc., de l'Orchestre Symphonique de Montréal, du Fonds de recherche de l'Institut de cardiologie de Montréal, du Centre canadien de philanthropie et de Tennis Canada. Elle est de plus membre du conseil d'administration de la Fondation Université Laval.

La Banque Hongkong du Canada, membre du Groupe HSBC, possède 108 succursales réparties à l'échelle du Canada. Grâce à ses filiales et à ses sociétés affiliées, le Groupe est représenté dans 50 pays, compte plus de 54 000 employés et possède un actif consolidé de plus de 149 milliards de dollars US.

EN BREF...

La reprise US a flanché

WASHINGTON (AFP) — La reprise de l'économie américaine a « clairement flanché », a affirmé hier le président de la Réserve fédérale (FED) Alan Greenspan en appelant toutefois le Congrès à se montrer très prudent dans l'examen de mesures destinées à relancer la croissance, afin d'éviter un gonflement du déficit budgétaire. « La reprise de l'activité économique qui avait débuté plus tôt cette année a clairement flanché », a indiqué M. Greenspan. Cet affaiblissement devrait néanmoins constituer seulement « une pause » dans « une économie qui, d'une façon globale, est dans un processus de reprise », a-t-il estimé. « Il est clair que l'économie se débat et qu'il y a des forces puissantes agissant contre une reprise cyclique modérée », a noté le président de la FED en citant notamment l'endettement très élevé des entreprises et des particuliers. La reprise, amorcée au printemps dernier, s'est enrayée car les entreprises et les particuliers, inquiets de la situation économique, ont préféré réduire leur endettement plutôt que de dépenser et d'investir, a-t-il expliqué.

Hausse du taux d'escompte

OTTAWA (PC) — La Banque du Canada a augmenté son taux d'escompte de 0,05 %, hier. De 7,52 % la semaine dernière, le taux d'escompte est passé cette semaine à 7,57 %. Le taux directeur de la banque centrale a progressé après avoir fléchi au cours des quatre dernières semaines. On prévoyait d'ailleurs une légère hausse du taux d'escompte dans le but de soutenir le dollar canadien. Au cours des 12 derniers mois, le taux directeur a atteint son niveau le plus élevé le 20 décembre 1990 (11,78 %). Durant cette même période, son niveau le plus bas a été enregistré la semaine dernière (7,52 pour cent). La Banque du Canada établit le taux d'escompte toutes les semaines à un quart de point de pourcentage au-dessus du rendement moyen des bons du Trésor à échéance de 90 jours. La banque vend ses obligations par adjudication aux distributeurs initiaux d'obligations négociables du gouvernement.

Coup d'oeil boursier

Montréal-XXM	1769.31 + 5.82
TSE-300	3332.62 + 7.54
Dow Jones	2908.09 + 5.81
Dollar canadien (US Cents)	87.18 - .06
Or (New York-US\$)	359.00 + 1.70

La SIAP n'accepte pas d'être confinée au rôle de simple payeur

Gérard Bérubé
Collaboration spéciale

LE SAUVETAGE des Coopérants a pris une saveur politique : le fonds d'indemnisation (SIAP) n'entend pas se confiner dans un simple rôle de payeur. Il veut avoir voix au chapitre et intervenir au tout début du processus d'insolvabilité.

La Société canadienne d'indemnisation des assurances de personnes (SIAP) s'en prend, en termes à peine voilés, aux responsabilités dévolues à l'inspecteur général des institutions financières du Québec. Dans l'opération de sauvetage des Coopérants, et de façon générale, « il semble que tout le monde s'en soit sorti indemne, sauf l'industrie. Les consommateurs sont couverts, les créanciers sont remboursés, l'inspecteur général donne l'impression d'avoir réglé le problème sans que les titulaires de polices ne perdent l'argent et le gouvernement du Québec ne se voit pas vraiment pressé de modifier sa législation ou sa réglementation. Il est clair que nous ne pouvons nous arrêter là ».

Tel est l'essentiel du message livré par le président de la SIAP à ses membres aux termes d'une séance d'information tenue au début de décembre.

Ce message a été repris mardi en commission parlementaire. Il a été reçu avec indignation, tant de la part de la ministre déléguée aux Finances que d'André Boisclair, député péquiste critique en matière d'institutions financières. « La SIAP va jusqu'à remettre en question la compétence de l'inspecteur général. C'est inacceptable ! », a déclaré M. Boisclair.

« Les prétentions de la SIAP sont

pourtant simples, a renchéri Yves Millette, vice-président du fonds d'indemnisation privé. Nous ne voulons pas être limités à un simple rôle de payeur. Nous absorbons la facture, nous voulons avoir voix au chapitre. »

La facture est lourde à supporter. Le sauvetage des Coopérants implique un coût de liquidation, évalué présentement à 100 millions \$ US, mais qui pourrait atteindre 140 millions \$. Cette pilule devra être avalée par la SIAP puis, éventuellement, par l'ensemble des assureurs canadiens, par l'intermédiaire d'une cotisation au fonds d'indemnisation.

« Nous ne sommes intervenus dans le dossier Coopérants qu'en octobre dernier alors que le gouvernement nous dit qu'il y travaille depuis deux ans. Nous aimions, dans l'éventualité d'une autre insolvabilité, exercer un plus grand rôle de surveillance », a ajouté M. Millette.

La SIAP n'a particulièrement pas pris le « trou » de 100 millions \$ découvert lors du redressement des états financiers des Coopérants. Cet écart traduit les difficultés rencontrées dans l'évaluation des filiales. « Les préoccupations croissantes quant aux problèmes pouvant découler du double comptage sont justifiées. 23 % de l'actif des Coopérants était investi dans des filiales. Il s'agissait d'éléments d'actif fort peu liquides et des plus difficiles à évaluer. Or, il n'y a qu'au Québec où les compagnies d'assurance exploitent un réseau de filiales. »

Si les prétentions de la SIAP vont dans le sens d'une volonté d'être, à l'avenir, consultée au tout début du processus de redressement ou de sauvetage, on pressent, du côté gouvernemental, un désir de l'organisme de vouloir s'ingérer dans un champ

de juridiction provincial, et de transformer le dossier des Coopérants en une affaire purement québécoise. « Je crois que ce que la SIAP recherche, c'est rapatrier certains pouvoirs présentement sous juridiction des provinces, a déclaré au DEVOIR Jean-Marie Bouchard, inspecteur général des institutions financières. Nous avons travaillé pendant deux ans dans ce dossier, qui a permis le rescapage d'une compagnie québécoise par une autre. Nous avons hérité d'une situation difficile que nous avons réglée. »

« Le dossier présentait une série de problèmes qui confrontent l'ensemble de l'industrie et non strictement les assureurs québécois. Le cas des Coopérants n'est pas unique et la question de la sous-capitalisation se pose pour tout le monde. »

Louise Robic, ministre déléguée aux finances, endosse les propos de l'inspecteur général. « La note écrite par le président de la SIAP nous a pris par surprise. Il aurait dû attendre au moins un mois avant de l'écrire. La SIAP est un fonds privé, mis sur pied par l'industrie de l'assurance. Elle a été très bien informée de la situation qui prévalait aux Coopérants. Et la transaction, qui a fait passer les principaux éléments d'actif aux mains de l'Industrielle-Alliance, a été acceptée par elle. La SIAP a même reconnu qu'il s'agissait de la solution la moins onéreuse pour l'industrie. Je n'accepte pas qu'elle vienne, aujourd'hui, prétendre que le dossier a été mal mené. »

En guise de réplique éventuelle, Mme Robic n'écarte pas la possibilité de créer une SIAP québécoise. « Ce n'est pas quelque chose que j'écarte », a-t-elle affirmé, avec une certaine hésitation dans sa voix.

Un premier trimestre déficitaire pour Cogeco

Robert Dutriscac

LE CLIMAT est difficile pour le secteur des communications et Cogeco n'a pas débuté son exercice en lion. Son président Louis Audet « doute d'atteindre le seuil de rentabilité au premier trimestre », bien que les effets des compressions réalisées l'an dernier — 15 % de ses effectifs — se fassent pleinement sentir.

Au cours de l'assemblée annuelle des actionnaires de Cogeco qui se déroulait hier à Montréal, la direction de la compagnie s'est employée à démontrer que la performance de l'entreprise, qui digère encore l'acquisition du réseau de télédistribution Cablenet au coût de 250 millions \$, doit se mesurer à l'aune du bénéfice d'ex-

ploitation et des fonds générés plutôt qu'à celle des bénéfices nets. Rien d'étonnant : à ce chapitre, les résultats de Cogeco sont médiocres. En 90-91, elle a dégagé un profit net de 438 000 \$, un somme insignifiante compte tenu des revenus de 165 millions \$ encaissés lors de son exercice clos le 31 août 1991, un bénéfice dix fois moindre que l'année précédente.

En revanche, Cogeco a haussé son bénéfice d'exploitation de 72 % en 90-91 et les fonds générés de 9 %. « C'est un résultat remarquable compte tenu des circonstances », a souligné le président du conseil et chef de la direction de Cogeco, M. Henri Audet, d'autant plus sa compagnie soutient avantageusement la comparaison avec les autres entreprises de communication, a-t-il soutenu.

Assis sur un endettement substantiel — 285 millions \$ ou 1,8 fois l'avoir des actionnaires —, l'édifice finan-

cière de Cogeco semble donc tenir. « La performance de Cablenet a été superbe, fantastique. Elle a doublé ses fonds générés », a souligné M. Louis Audet.

Deux facteurs viendront gréver le bénéfice net de Cogeco. De nouvelles règles comptables afférentes à l'amortissement sur les droits de licence et des droits d'abonné diminueront de 3,1 millions \$ son profit déclaré, sans aucune incidence toutefois sur ses liquidités. De plus, les nouveaux droits versés par ses filiales de télédistribution, tels que décreés par la Commission du droit d'auteurs, représentent des frais additionnels de près de 3 millions \$.

À cet égard, M. Louis Audet a qualifié cette décision d'« anomalie contraire aux intérêts des Canadiens », rappelant que 85 % de ces droits sont payés à des producteurs américains. Qui plus est, les télédistri-

butants paient des droits par abonné deux fois plus élevés que leurs pendant américains.

M. Audet a rappelé que la Commission du droit d'auteurs tiendra au printemps une audience publique afin de réviser cette décision. Le secrétaire de la Commission, M. Philippe Rabeau, a précisé au cours d'un entretien que ces audiences débuteront le 2 mars prochain à Ottawa. Trois opposants au tarif actuel présenteront leur position, l'Association canadienne de la télévision par câble, Cancom et les Entreprises de télé-distribution régionale. Les gouvernements de cinq provinces interviendront également, le Québec, l'Ontario, Terre-Neuve, la Nouvelle-Écosse et la Colombie-Britannique.

expo-atelier

CLAUDE THÉBERGE

présente ses oeuvres récentes au
528 A, rue Cherrier, Montréal
(ruelle sud entre St-Hubert et Berri)

du vendredi 20 décembre au lundi 23 décembre
de 14h à 21h

L'exposition se poursuivra, sur rendez-vous seulement,
jusqu'au 5 janvier 1992.

Tél.: 281-0631

Aider le monde mot à mot
Dans les pays les plus pauvres du monde, l'aide passe mais l'éducation demeure.
Pour faire un don, téléphonez au 1-800-661-CODE.
L'autonomie grâce à l'alphabetisation dans le monde en développement.

RÉSULTATS

lotto Québec

Tirage du 91-12-17

JEU DES CARTES

POSITIONS

JEU 1

4 8 5 10 V

ROULETTE

POSITIONS

JEU 2

8 11 5 2 1

GRANDE ROUE

POSITIONS

JEU 3

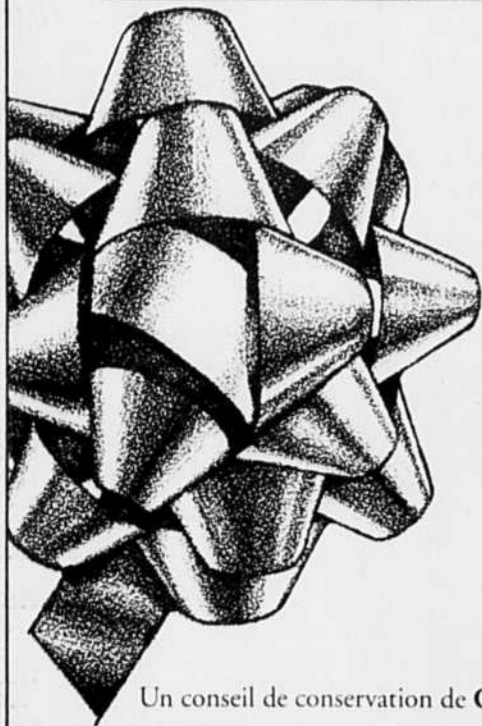
70 27 52

T.V.A. le réseau des tirages

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

L'ACTUALITE INTERNATIONALE

Ce chou pourrait être le chouchou de vos célébrations...



Alors, au lieu de jeter ce chou dans un sac vert, conservez-le. Vous pourrez ainsi le mettre sur un cadeau d'anniversaire, de mariage, de Noël, ou un costume d'Halloween...



Un conseil de conservation de Collecte sélective Québec

Le Parlement polonais inflige une défaite à Walesa en refusant la démission d'Olszewski

d'après Reuter et AFP

VARSOVIE — Le Parlement polonais a rejeté hier la démission du premier ministre Jan Olszewski, lui témoignant du même coup sa confiance pour mettre fin à huit semaines d'impasse politique.

Par 214 voix contre 132 et 73 abstentions, la Diète (Chambre basse) a rejeté la démission présentée la veille par l'ancien avocat de Solidarité, nommé 13 jours plus tôt par le président Lech Walesa.

M. Olszewski, un ancien avocat de Solidarité de 61 ans, s'est dit prêt à poursuivre sa mission, mais en évoquant la nécessité d'un élargissement de la coalition et d'un soutien du président Lech Walesa à son gouvernement.

M. Olszewski a déclaré qu'il voulait rencontrer dès mercredi le président polonais pour aplanir leurs différends. Il devait aussi rencontrer les présidents des groupes parlementaires.

Après ce vote, le président Walesa qui n'a jamais caché avoir désigné M. Olszewski à contre-cœur, ne peut plus désigner d'autre candidat pour le poste de premier ministre, selon la Constitution.

Aucune formule permettant de former un gouvernement stable n'a encore réussi, près de deux mois après les élections du 27 octobre qui ont amené 29 partis à la Diète.

La décision de Jan Olszewski faisait suite au départ, la semaine dernière, de deux des cinq formations de sa coalition de centre-droit issue des élections législatives du 27 octobre.

Dans sa lettre de démission, le premier ministre s'en était pris au



Les députés de la Diète polonaise ont massivement rejeté hier la démission de Jan Olszewski.

président Walesa, l'accusant d'avoir sapé ses efforts en l'informant qu'il n'apporterait son soutien ni à son projet de composition gouvernementale, ni à son programme.

Lech Walesa a démenti cette accusation, mais il n'avait jamais caché son opposition à Jan Olszewski et à son souhait d'assouplir la politique d'austérité en vigueur depuis 1989.

À cet égard, le vote de la Diète sonne comme un désaveu pour le chef de l'État.

Devant les députés, Jan Olszewski s'est dit prêt à reprendre ses efforts pour former un gouvernement puisque Lech Walesa avait publiquement nié avoir refusé de coopérer avec lui.

Les trois formations restantes de la coalition — catholique, centriste et paysanne — ont reçu hier le soutien d'un autre parti paysan jadis allié aux communistes lorsque ceux-ci étaient au pouvoir avant 1989.

Le résultat du vote paraît indiquer que Jan Olszewski pourra former un gouvernement de centre-droit attaché à la défense des intérêts des catholiques et paysans.

Au cours du débat qui a précédé le vote, de nombreux intervenants ont demandé qu'une nouvelle chance soit donnée au premier ministre démissionnaire afin de mettre fin à l'impasse qui perdure depuis les élections du 27 octobre.

Arrestation de deux syndicalistes à Port-au-Prince

PORT-AU-PRINCE (AFP) — Deux membres du syndicat de l'Électricité d'Haïti (EDH), une société d'État, ont été arrêtés mardi dans cette entreprise par la police a-t-on appris de source informée, hier matin, à Port-au-Prince.

Il s'agit de MM. Abel Pointdujour, secrétaire à l'organisation, et Evans Sainturné, secrétaire aux conflits et réclamations de ce syndicat.

Ces deux personnes n'ont pas été brutalisées lors de leur arrestation dont on ignore le motif.

Fumer, c'est gaspiller Argent et santé



Affrontements meurtriers à Djibouti

PARIS (Reuter) — Des opposants djiboutiens en exil ont accusé hier les troupes gouvernementales de s'être livrées à un véritable massacre et ont estimé à 210 morts le bilan des affrontements à Djibouti.

Selon un porte-parole de l'opposition djiboutienne, interrogé à Paris, 200 hommes ont été rassemblés dans un champ proche de la capitale avant d'être fusillés.

Selon des témoins « dignes de foi », dix blessés conduits à l'hôpital Pelletier, construit par les Français,

sont décédés, a précisé le porte-parole.

Selon la radio d'État de Djibouti, huit personnes, dont trois membres des forces de sécurité, ont été tuées et 26 autres blessées lors d'une fusillade dans la capitale. D'autres témoins ont parlé de 30 morts.

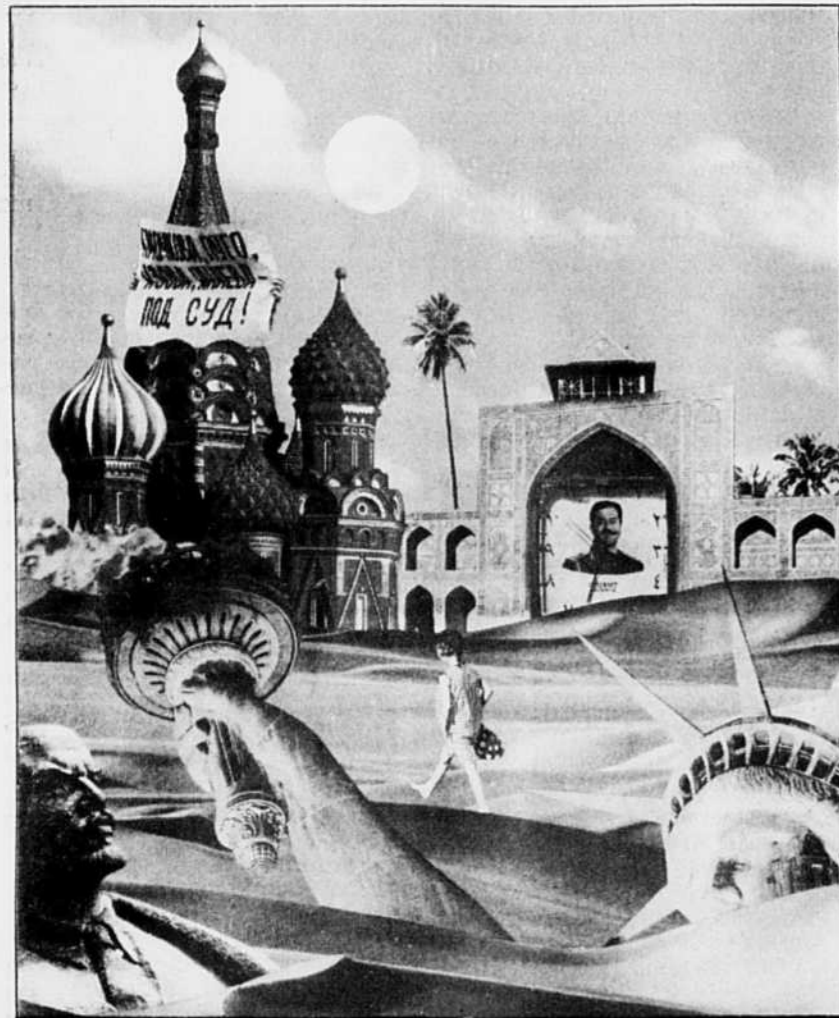
La France a exprimé hier sa « plus vive réprobation » et a rappelé que « rien ne peut être fait en dehors d'un dialogue entre toutes les parties ».

Selon la radio de Djibouti, la fusillade a eu lieu dans le quartier défa-

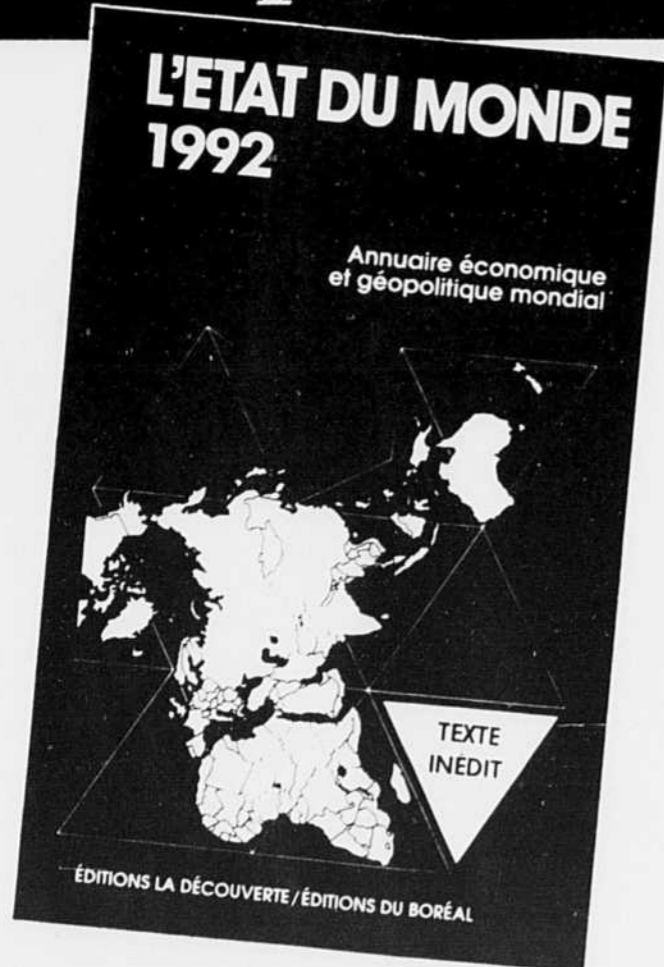
vorisé d'Arhiba, où vivent en majorité des Afars.

Selon le porte-parole de l'opposition djiboutienne, l'armée a fait irruption dans le quartier mardi peu après minuit et a commencé à fouiller les maisons, une par une.

Parmi les tués figurent des soldats Afar qui ont essayé de s'opposer à l'armée, a-t-il dit. Environ 500 personnes ont été conduites dans des quartiers dominés par les Issas, à la frontière somalienne, a-t-il ajouté.



L'indispensable



L'actualité internationale à votre portée

640 pages 22,95 \$

Boréal

En collaboration avec

LE DEVOIR

air Liberté



claf gg, f

Hâtez-vous! Nos rabais exceptionnels sur les ensembles Macintosh Apple ne dureront pas longtemps!

Le grand jour est pour bientôt. Alors, si vous voulez «un Mac pour les Fêtes», passez vite nous voir pour économiser sur un ensemble Apple.

Le Macintosh[™] Classic[™], par exemple, est offert avec 2 Mo de mémoire vive, un disque rigide de 40 Mo et une imprimante à jet d'encre StyleWriter[™] Apple.

Découvrez le nouveau Macintosh Classic II, rapide et puissant, accompagné d'une imprimante StyleWriter Apple.

Ceux qui aiment un Noël tout en couleur apprécieront le Macintosh LC avec moniteur couleur de 12 po. Offert avec une imprimante StyleWriter Apple, il a de la puissance à revendre.

Avec Apple, vous faites plus que profiter de rabais, puisqu'avec chaque ensemble vous obtenez des cadeaux gratuits : le logiciel



ClarisWorks[™]

intégré,

comprenant

cinq logiciels en

un, et le MacPaint[™]

d'une valeur au détail de plus de

500 \$**.

Mais ce ne sont là que quelques

exemples des aubaines dont

vous pouvez profiter. Passez vite chez

votre concessionnaire Apple avant

que tous les ensembles ne disparaissent...

tout comme le Père Noël.

Pour plus de détails, communiquez avec le concessionnaire autorisé Apple participant le plus près de chez vous en composant, sans frais, le 1 800 668-1644, poste 200.

 Un Mac pour les Fêtes.

* La version française de ClarisWorks n'étant pas encore disponible, vous recevrez un bon de commande vous permettant de la recevoir dès qu'elle le sera. Frais de manutention de 10 \$ applicables. ** Prix de détail suggéré. Les offres peuvent varier d'un concessionnaire à l'autre. Les ensembles de la promotion sont sous réserve de la disponibilité des stocks. © 1991 Apple Computer, Inc. Apple et le logo d'Apple sont des marques déposées de Apple Computer, Inc. Macintosh, Mac et StyleWriter sont des marques de commerce de Apple Computer, Inc. Apple Computer, Inc. est un usager inscrit de la marque déposée Classic. ClarisWork et MacPaint sont des marques de commerce de Claris Corp.

L'ACTUALITE INTERNATIONALE

L'Ukraine demande l'aide américaine pour détruire son arsenal nucléaire

KIEV (AFP) — Le président ukrainien Leonid Kravtchouk a demandé hier à Kiev l'aide des États-Unis pour détruire l'arsenal nucléaire stationné en Ukraine, tandis que le secrétaire d'État américain James Baker a déclaré que cette république était « sur le point » de remplir toutes les conditions mises par Washington à une reconnaissance diplomatique pleine et entière.

« L'Ukraine a tout-à-fait l'intention de s'en tenir aux décisions et aux actions conduisant à la destruction complète des armements nucléaires stratégiques et tactiques » sur son territoire, a dit M. Kravtchouk à l'issue de trois heures d'entretiens avec M. Baker.

M. Kravtchouk a annoncé que l'Ukraine avait demandé aux États-Unis d'envoyer ses experts en armements nucléaires pour « aider à résoudre les problèmes de leur destruction ». Il a souligné que l'Ukraine respecterait tous les accords internationaux passés avec l'URSS en matière de désarmement conventionnel ou nucléaire.

Les États-Unis prévoient d'affecter quelque 400 millions \$ pris sur leur budget de défense aux projets de désarmement dans les quatre républiques qui possèdent des armements nucléaires. Des officiels américains ont confié aux journalistes d'une manière informelle que des spécialistes américains du nucléaire pourraient commencer à arriver dans ces républiques dès janvier prochain.

M. Baker, aux côtés de M. Kravtchouk, a décrit ses entretiens avec le président ukrainien récemment élu comme « approfondis et complets » et a souligné que du point de vue de Washington, ils ne « pouvaient pas avoir été plus satisfaisants ».

Les deux hommes ont parlé aux journalistes après un dîner de travail au palais Marinsky, une ancienne résidence d'été de l'impératrice Catherine II.

M. Kravtchouk a estimé qu'une reconnaissance diplomatique complète des États-Unis aiderait à « garantir » des réformes économiques et politiques rapides, mais des officiels ukrainiens ont précisé qu'ils n'avaient pas demandé ouvertement à Washington d'instaurer de telles relations actuellement.

M. Baker, pour sa part, s'est à nouveau référé à son discours prononcé à Moscou en septembre dernier dans lequel il énumérait les conditions d'établissement d'un marché libre et de réformes démocratiques dans les républiques souveraines avant que celles-ci puissent être reconnues par Washington.

« Les républiques qui adoptent ces principes et ces valeurs seront reconnues par les États-Unis », a-t-il dit ajoutant que « l'Ukraine est en pointe parmi ces républiques ».

M. Kravtchouk a aussi déclaré qu'il espérait que le Fonds monétaire international et la banque mondiale enverraient des spécialistes en

Ukraine pour aider à la transition à l'économie de marché. Il a dit avoir parlé avec M. Baker d'une possible assistance américaine directe pour la réforme économique.

Interrogé sur l'avenir du président Mikhaïl Gorbatchev, M. Baker a seulement dit que « c'est au peuple d'ici et non à celui des États-Unis de décider ».

M. Baker avait rencontré plus tôt dans la journée à Minsk le président du parlement de Belarus (ex-Biélorussie), M. Stanislav Chouchkevitch, qui avait lui aussi promis que sa république avait l'intention de se dénucléariser. Les officiels qui accompagnent M. Baker se sont dits très rassurés par la position de la Belarus sur la question nucléaire.

Mais l'un des officiels américains a souligné que les quatre républiques nucléaires — la Russie, l'Ukraine, la Belarus et le Kazakhstan — en étaient encore à négocier la question de l'armement nucléaire, après que le président du Kazakhstan, M. Noursoultan Nazarbaïev, eut dit que sa république garderait certaines armes nucléaires aussi longtemps que la Russie en gardait.

Les quatre républiques possèdent quelque 27 000 armes nucléaires en tout.

L'Ukraine a elle seule, selon des estimations occidentales, a 176 missiles stratégiques nucléaires et quelque 400 têtes nucléaires sur son territoire.

Sept ans de « gorbatchévisme »

MOSCOU (AFP) — En sept ans de lutte continue, Mikhaïl Gorbatchev aura tenté de réformer le système soviétique, puis, face à l'échec, aura passé l'année 91 à se battre pour sa survie politique personnelle.

De 1985 à 1988, l'homme, issu du sérail, consacra la majeure partie de son temps à conquérir l'appareil du parti communiste et de l'État. La victoire n'était pas assurée : déjà Youri Andropov avait tenté d'engager le processus de réforme, mais Constantin Tchernenko l'avait stoppé.

De 1989 à la fin de 1990, Gorbatchev tenta de convaincre les forces les plus conservatrices de la nécessité de la perestroïka et de la glasnost, en même temps qu'il doit contenir les forces centrifuges des diverses républiques.

En décembre 90, un tournant s'amorce avec le départ de son ministre des Affaires étrangères, M. Édouard Chevardnadze, qui dénonce la dictature qui s'avance. Au début de 1991, le retour des conservateurs dans les organes du pouvoir se confirme. Le cycle sera achevé avec le putsch manqué d'août 1991.

Après le 21 août 1991, à partir de son retour à Moscou, Mikhaïl Gorbatchev voit le pouvoir lui échapper bribe par bribe, tandis que l'éclatement de l'empire soviétique devient irrésistible.



La tentative de retour en arrière: décembre 90—août 91

- 11 décembre, Vladimir Krioutchouk, chef du KGB, (qui sera l'un des putschistes d'août 91) dénonce les tentatives étrangères de déstabilisation.
- 20 décembre : démission-surprise d'Édouard Chevardnadze, un des piliers de la perestroïka, qui dénonce la « dictature qui s'avance ».
- 1991
- 7 janvier : l'armée intervient dans les pays baltes.
- 14 janvier : Valentin Pavlov nommé premier ministre.
- 17 mars : referendum sur l'Union : 76,4 % de votes favorables à « une Union renouvelée de républiques souveraines » mais mauvais résultats à Moscou, Leningrad et Kiev.
- 19-21 août : putsch manqué des communistes conservateurs contre M. Gorbatchev, alors en vacances en Crimée. Le 24 août, M. Gorbatchev engage l'« autodissolution » du PCUS.
- 29 août : le parlement retire à Mikhaïl Gorbatchev ses pouvoirs spéciaux en matière économique.
- 31 août : à cette date, six républiques dont l'Ukraine ont proclamé leur indépendance.
- 6 sept : l'URSS reconnaît officiellement l'indépendance des trois républiques baltes.
- 18 oct : Mikhaïl Gorbatchev signe à Moscou avec les dirigeants de huit républiques un traité économique inter-républicain pour une période de trois ans. L'Ukraine et la Moldavie s'y associent le 6 novembre. La Géorgie et l'Azerbaïdjan ne l'ont pas signé.
- 27 : Le Turkmenistan proclame son indépendance à l'issue d'un referendum.
- 1er décembre : lors d'un referendum l'Ukraine se prononce à plus de 80 % pour l'indépendance. Leonid Kravtchouk devient le premier président ukrainien élu au suffrage universel.
- 5 décembre : l'Union soviétique suspend le remboursement de ses emprunts aux banques commerciales occidentales contractés avant début 1991.
- 8 décembre : au sommet de Brest (Belarus), les présidents de la Russie, de l'Ukraine et de la Belarus (ex-Bielorussie) constatent dans un document conjoint que l'Union soviétique « n'existe plus ». Ils décident de fonder une « Communauté d'États Indépendants (CEI) ouverte à tous les États de l'ancienne URSS ».
- 17 décembre : MM. Gorbatchev et Eltsine décident d'un commun accord que les structures de l'URSS cesseront d'exister « avant la fin de l'année ».

Le médiateur de la CEE a entamé une nouvelle mission de paix en Yougoslavie

BELGRADE (Reuter) — Le médiateur de la CEE, lord Carrington, a entamé hier une nouvelle mission en Yougoslavie pour tenter de mettre fin aux combats en Croatie.

L'ancien secrétaire au Foreign Office, président de la conférence de paix de la Haye sur la crise yougoslave, a rencontré à la mi-journée les présidents croate et slovène, Franjo Tudjman et Milan Kucan, à l'aéroport autrichien de Graz.

Il devait ensuite reprendre l'avion pour Belgrade afin d'y rencontrer le président serbe, Slobodan Milosevic.

Lord Carrington expliquera à ses interlocuteurs la décision de la Communauté européenne de reconnaître le 15 janvier toute république qui veut son indépendance, à condition qu'elle satisfasse ses exigences en matière de respect des droits de l'homme, de la démocratie et des minorités ethniques.

Le médiateur s'efforcera aussi de

persuader les dirigeants serbes et croates d'accepter un cessez-le-feu durable après six mois de guerre civile en Croatie.

Vingt observateurs civils et militaires des Nations unies étaient également attendus à Belgrade dans la journée, pour procéder à une nouvelle évaluation des conditions d'envoi d'une force de maintien de paix dans le pays.

Les combats se sont poursuivis hier en Croatie, notamment dans l'est de la République. La radio croate a fait état de pilonnages à l'artillerie lourde dans la région de Valpovo et a signalé une nouvelle attaque contre Osijek.

La nuit de mardi à mercredi a été marquée par des combats près du port de Zadar, surtout autour de la base aérienne de Zemunik, aux mains des forces serbes, a ajouté Radio-Zagreb.

Avant la rencontre de Graz avec

lord Carrington, le président slovène Milan Kucan a jugé positive la décision prise mardi par les Douze « car l'unité européenne n'a pas éclaté sur la question de l'indépendance de la Slovénie et il est clair que la Yougoslavie a cessé d'exister ».

Même si une sorte d'association était envisagée entre les six républiques yougoslaves, cela ne changerait pas la position de la Slovénie, a-t-il ajouté.

« La Slovénie est pour son indépendance totale et pour d'autres contacts fondés sur des intérêts communs », a-t-il dit à la presse à Ljubljana, la capitale slovène.

Il a estimé qu'il y avait peu de chances de voir naître une association étroite entre les républiques, en déclarant : « Je suis sûr qu'après la guerre, il n'y aura pas de confiance mutuelle pour la fondation d'une telle alliance de républiques ».

La conquête du pouvoir

- 1985
- 11 mars : élu à la tête du parti, Mikhaïl Gorbatchev, 54 ans, entreprend aussitôt une politique de rajeunissement des cadres.
- 2 juillet : Édouard Chevardnadze, chef du PC de Géorgie, prend en charge la diplomatie soviétique dominée pendant 30 ans par Andreï Gromyko.
- 15 octobre : M. Gorbatchev présente son plan de restructuration économique. Le plan échouera mais son nom, perestroïka, fera fortune.
- 1986
- 6 mars : le 27ème congrès du PCUS s'achève par un profond remaniement des instances dirigeantes.
- 23 décembre : retour à Moscou après sept ans d'exil forcé à Gorki du prix Nobel de la Paix Andreï Sakharov (décédé le 14 décembre 1989).
- 1987
- 30 mai : limogeage du maréchal Sergueï Sokolov, ministre de la Défense.
- 8 décembre : signature à Washington du traité d'élimination des missiles à moyenne portée.
- 1988
- 28 février : violents affrontements entre Arméniens et Azéris à Soumgaït (Azerbaïdjan). Ces inci-

La lutte pour la glasnost et l'unité de l'URSS: 1989-1990

- 1989
- 26 mars : les Soviétiques désavouent 20 % des députés de l'appareil dans les quinze républiques, lors des élections au nouveau Congrès des députés du peuple.
- juillet : longue grève de 200 000 mineurs en Ukraine et en Sibérie.
- 9 décembre : plenum du comité central sur l'assainissement économique. Le rôle dirigeant du PCUS est mis en cause.
- 1990
- 11 mars : la déclaration d'indépendance de la Lituanie entraîne un bras de fer entre Vilnius et Moscou.
- 15 mars : Mikhaïl Gorbatchev élu pour cinq ans à la présidence de l'URSS par le Congrès des députés. Il annonce une « radicalisation » des réformes.
- 14 avril : mise en chantier d'un vaste plan de dénationalisation.
- 10 juillet : Mikhaïl Gorbatchev est réélu secrétaire général du PCUS (28ème congrès). Le conservateur Egor Ligatchev est éliminé. Boris Eltsine quitte le PCUS.
- 30 août : Mikhaïl Gorbatchev se prononce pour une transition rapide vers l'économie de marché.
- 8 octobre : M. Gorbatchev met en garde contre la « libanisation » de l'URSS.

L'Allemagne estime encore possible l'extradition de Honecker

BONN (AFP) — Le gouvernement allemand a estimé hier que la Russie ne laissera pas partir dans un pays tiers l'ancien chef d'État est-allemand Erich Honecker, réfugié depuis une semaine dans l'ambassade du Chili à Moscou.

« Le gouvernement russe n'est dans les faits pas prêt » à autoriser M. Honecker, 79 ans, à quitter son territoire pour échapper aux autorités allemandes qui réclament son expulsion, a indiqué le porte-parole du gouvernement Dieter Vogel.

Assurant que la position de l'Allemagne, qui réclame un retour im-

médiat de l'ancien homme fort de la RDA, n'avait pas changé, M. Vogel a souligné qu'il n'avait aucune information faisant état d'une évolution de la situation à Moscou.

Le chancelier Helmut Kohl a expliqué « très clairement » le point de vue de l'Allemagne au président russe, Boris Eltsine, dans un entretien téléphonique au début de la semaine et il est en contact avec les présidents soviétique et chilien Mikhaïl Gorbatchev et Patricio Aylwin, a souligné M. Vogel.

La Corée du Nord, un des derniers bastions de l'ex-bloc communiste qui n'entretient pas de relations diplomatiques avec l'Allemagne, a accepté le week-end dernier d'accueillir « pour raisons médicales » M. Honecker.

La porte-parole du bureau berlinois de la Corée du Nord, successeur de l'ancienne ambassade en RDA, M.

Yin-Yong Pak, a démenti hier que son pays s'apprête à délivrer des passeports diplomatiques aux époux Honecker pour leur permettre de quitter sans entrave la Russie. « Ces informations sont totalement fausses », a-t-il dit à l'AFP.

M. Pak a souligné que Pyongyang était toujours disposé « à accueillir M. Honecker pour des raisons humanitaires ». « Nous n'avons pas encore l'autorisation de la Russie mais

nous continuons de négocier avec le ministère des Affaires étrangères pour l'obtenir », a-t-il ajouté.

À Moscou, l'appareil des lignes aériennes nord-coréennes, qui était retenu dans l'attente d'un éventuel départ de M. Honecker et de son épouse, Margot, a regagné mardi soir Pyongyang sans le couple, a-t-on appris hier à l'ambassade de Corée du Nord en URSS.

Le président soviétique Mikhaïl Gorbatchev, qui protégeait l'ancien chef du PC est-allemand depuis son arrivée à Moscou en mars dernier, a demandé que le cas Honecker « ne soit pas abordé pendant quelques jours ». Ce délai pourrait permettre « de trouver une solution à ce problème », a-t-il dit dans une interview à une chaîne de télévision publique allemande diffusée mardi soir.

90 sera une décennie de personnes déplacées

GENÈVE — La décennie 90 risque d'être une période de déplacements de population sans précédent, selon les participants à la 14e table ronde Nord-Sud qui vient de se tenir à Évian. Le directeur général adjoint de l'Unicef, Richard Jolly, a fait part mardi au Palais des Nations, lors d'une conférence de presse, des conclusions auxquelles en sont venus les participants à la table ronde qu'il présidait. Vingt-trois pays et les cinq continents étaient représentés à ces travaux qui ont duré deux jours. La table ronde entretient des dizaines de millions de personnes réfugiées à l'intérieur ou à l'extérieur de leur mère-patrie durant la présente décennie. Les motifs de ces déplacements forcés tiennent aux difficultés économiques ou aux conflits entre nationalités ou ethnies.

En 1991, il y a eu cinq millions de personnes déplacées au Moyen-Orient et l'on dénombrait en Afrique 40 millions de personnes en migration, y compris sept millions de réfugiés. En 1951, au moment où fut créé le Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) il y avait deux millions de réfugiés; ce chiffre passait à 10 millions en 1981 et à 17 millions en 1991. En général, ces groupes de personnes déplacées sont formés majoritairement de femmes et d'enfants.

Les conflits ethniques ou nationalistes sont aujourd'hui le fait de groupes qui recherchent leur indépendance; c'est ce qui pourrait expliquer qu'entre 13 et 25 millions de Russes vivant dans des républiques autres que la Russie cherchent soit à regagner la Russie, soit à émigrer, a déclaré M. Jolly.

Un défi symbolique pour l'Irak: le relèvement du Pont du 14 Juillet

BAGDAD (Reuter) — Onze mois après la guerre du Golfe, la reconstruction, avec les moyens du bord, du célèbre Pont du 14 juillet à Bagdad se veut le symbole de la détermination de l'Irak face aux sanctions étrangères.

Trois cents personnes sont à pied d'oeuvre jour et nuit pour relever le pont suspendu de fabrication européenne, détruit par l'aviation alliée comme le palais présidentiel de Saddam Hussein qui le surplombe.

« Nous improvisons mais ce sera exactement comme avant », assure l'ingénieur Fadel al Ma'amar, perché sur les plans de travail qui avaient permis la construction de l'ouvrage voici 27 ans. « Si l'embargo n'est pas levé, nous ne pourrions trouver des matériaux de substitution dans notre propre pays ».

La reconstruction du Pont du 14 juillet, ainsi baptisé en souvenir de la révolution de 1958 qui avait renversé le roi Faïçal II et marqué l'avènement de la République, se veut un symbole du redressement de Bagdad après la guerre du Golfe.

Les Irakiens ont déjà rouvert en novembre le Pont de la Jourhouriya (République), autre liaison principale entre le centre de Bagdad et ses faubourgs. Effectuée en six mois, sa remise en état a été présentée comme une victoire de l'Irak sur ses ennemis occidentaux.

Le gouvernement s'active en outre à remettre sur pied d'autres installations vitales, tels que le terminal pétrolier off-shore de Mina al Bakr et la centrale thermique d'al Hartha, plus importante centrale électrique du Sud irakien.

À Bagdad même, selon des diplomates, une vingtaine de bâtiments de prestige sont prioritaires dans la campagne de reconstruction.

L'Irak fait appel à des trésors d'ingéniosité pour remplacer les matériaux qu'il ne peut importer en raison de l'embargo international en vigueur depuis l'invasion du Koweït, en août 1990.

Sous la surface du Tigre, à Bagdad, des équipes de plongeurs s'activent à découper les ruines immergées du Pont du 14 juillet. Les mor-

ceaux ainsi préparés sont relevés par des grues en vue de leur réutilisation.

Le bombardement, visant selon Washington des câbles de télécommunications intégrés dans la structure, avait envoyé sous l'eau un tiers environ du pont de 336 mètres, soit des tonnes de béton, d'asphalte et d'acier.

Fadel al Ma'amar, qui a fait ses études d'ingénieur en Angleterre, précise que la réouverture du pont est prévue à la fin 1992 pour un coût de 20 millions de dinars, soit deux millions de dollars au taux du marché noir.

Sur les 3500 tonnes d'acier nécessaires au projet, 35 % devraient être récupérées sur place et le reste sera acheté sur le marché irakien, assure-t-il. Et de conclure : « Il ne s'agit pas seulement de reconstruire un pont, mais aussi de croire en nous-mêmes ».




DONNEZ-LUI UN ENFANT!

ZOÉ À LA GARDERIE
Isabelle Richard et Bruno Rouyère

24 pages - illustré
9,95\$

En vente dans toutes les librairies.

LOGIQUES
C.P. 10, succ. «D», Montréal (Québec)
Tél.: (514) 933-2225
FAX: (514) 933-2182



ROLEX

Bijouterie Gambard
Vente et service technique
630-A Cathcart, Montréal, centre-ville
866-3876
AGENT OFFICIEL ROLEX

La séparation
par Dan Frank
Ed. du Seuil
19,95\$

Le troisième mensonge
par Agota Kristof
Ed. du Seuil
19,95\$

L'obéissance
par Suzanne Jacob
Ed. du Seuil
19,95\$

Mes Premiers Ministres
par Claude Morin
Ed. Borel
29,95\$

REVUES LIVRES DISQUES

Champigny
4380, SAINT-DENIS, MONTRÉAL, QC
H2J 2L1
TÉL.: (514) 844-2587
MONT-ROYAL FAX: (514) 848-0169

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

Après un maigre bilan, les négociations isarélo-arabes reprendront en janvier

d'après AFP et Reuter

WASHINGTON — Israéliens et Arabes sont convenus hier de reprendre leurs pourparlers de paix aux environs du 7 janvier en un lieu non encore fixé, a déclaré le chef de la délégation israélienne, Elhakim Rubinstein.

« Le lieu » de cette prochaine phase des pourparlers « fait encore l'objet de négociations », a-t-il déclaré. Israël souhaite que cette phase se déroule au Proche-Orient, ce que refusent les Arabes.

Les négociations bilatérales de

paix ont été ajournées hier à Washington sans signe apparent de sortie de l'impasse, confirmant que la route vers un règlement global du conflit israélo-arabe sera longue et ardue.

Le bilan de cette seconde série de négociations paraît de toute évidence maigre. Une première ronde de bilatérales avait eu lieu à Madrid en novembre.

Mais, on soulignait du côté israélien que les discussions avaient au moins permis aux délégués de se connaître. Aussi bien du côté israélien que dans les délégations arabes, on notait que personne n'a cherché à

claquer la porte et que même si les progrès sont difficiles les pourparlers se poursuivront dans l'avenir prévisible.

L'impasse de procédure entre les Israéliens et la délégation jordano-palestinienne s'est poursuivie dans la journée d'hier. Après pratiquement six journées de pourparlers, coupées d'une pause de trois jours, les parties n'étaient toujours pas parvenues à un accord permettant d'entamer la négociation sur le fond.

Elles continuaient à discuter dans les couloirs du département d'Etat sans entrer dans la salle de confé-

rence mise à leur disposition par Washington.

La querelle résulte de la volonté des Palestiniens de discuter, le plus séparément possible des Jordaniens, l'avenir des territoires occupés, souhait auquel s'oppose Israël qui y voit une manière pour les Palestiniens d'affirmer leur désir d'indépendance.

De multiples propositions et contre-propositions, toutes complexes, ont été avancées de part et d'autre sans être acceptées par l'autre partie. Les Américains sont intervenus en sous-main pour tenter de faire avancer les choses mais en souli-

gnant aussi qu'il appartenait aux parties de se mettre d'accord et qu'ils n'avaient pas pour l'instant l'intention d'imposer un compromis de leur cru.

Les négociations entre les Israéliens et les autres délégations arabes, qui se sont déroulées dans d'autres salles du département d'Etat, ne sont soldées par aucun progrès tangible.

Celles avec la Syrie ont parfois été « animées », selon M. Ben Aharon. Sur la base des déclarations faites les deux côtés, elles semblent avoir été largement constituées d'un

échange d'accusations : celle de ne pas vouloir parler de l'échange de territoire pour la paix à l'adresse de Jérusalem à propos du Golan, celle de ne pas vouloir parler de traité de paix et de reconnaissance au droit d'exister d'Israël à l'adresse de Damas.

Le volet israélo-libanais des pourparlers a été plus cordial. Au moins jusqu'à mardi, car le chef de la délégation libanaise est sorti de la réunion de mardi après-midi en accusant les Israéliens de ne pas vouloir négocier sérieusement.

Champigny

DE TOUT, POUR TOUS, ET EN GRAND!

LA LETTRE DU PÈRE NOËL
Éd. ÉCOLE DES LOISIRS
rég. 17,95 \$ **12,95 \$**

HISTOIRE DE LA MÉDECINE
Éd. LAROUSSE
rég. 195,00 \$ **145,00 \$**

EGON SCHIELE
LIVRES D'AFFICHES (24 titres disponibles)
Éd. TASCHE
rég. 9,95 \$ **6,95 \$**

Histoire universelle de l'Art
Éd. SOLAR
rég. 69,95 \$ **52,50 \$**

Les Desserts Encyclopédie culinaire
Éd. GRUND
rég. 39,95 \$ **29,95 \$**

le Petit Larousse illustré 1992
Éd. LAROUSSE
rég. 54,95 \$ **41,95 \$**

MÉMO LAROUSSE
Éd. LAROUSSE
rég. 79,95 \$ **59,95 \$**

LE PETIT ROBERT DES ENFANTS
Éd. ROBERT
rég. 36,95 \$ **29,95 \$**

ROBERT & COLLINS DICTIONNAIRE
Éd. ROBERT
rég. 36,95 \$ **29,95 \$**

PETIT ROBERT 1
Éd. ROBERT
rég. 66,95 \$ **44,95 \$**

PETIT ROBERT 2
Éd. ROBERT
rég. 79,95 \$ **66,95 \$**

HACHETTE DICTIONNAIRE COULEURS
Éd. HACHETTE
rég. 59,95 \$ **49,95 \$**

la fête
Éd. COURTE ÉCHELLE
rég. 7,95 \$ **5,95 \$**

LE GRAND VOYAGE
Éd. PRESSES DE LA CITÉ
rég. 29,95 \$ **22,50 \$**

SUR LES TRACES DES DINOSAURES
Éd. INTRINSÈQUE
rég. 29,95 \$ **22,50 \$**

UNE FEMME
Éd. LEMÉAC
rég. 24,95 \$ **19,95 \$**

CORRESPONDANCE 1913-1938
Éd. HATIER
rég. 59,95 \$ **44,95 \$**

RIOPELLE
Éd. ALBERT-RENÉ
rég. 49,95 \$ **39,95 \$**

L'ALPHABET
Éd. COURTE ÉCHELLE
rég. 19,95 \$ **14,95 \$**

COFFRET VAN GOGH (2 volumes)
Éd. TASCHE
rég. 99,95 \$ **64,95 \$**

THERÈSE ET LISIEUX
Éd. CERF
rég. 49,95 \$ **37,50 \$**

HISTOIRE DES FEMMES (4 volumes)
Éd. PLON
rég. 239,95 \$ **179,95 \$**

ASTERIX LA ROSE ET LE GLAIVE
Éd. ALBERT-RENÉ
rég. 10,95 \$ **7,95 \$**

CE GROS PÈRE NOËL
Éd. Kaléidoscope
rég. 19,95 \$ **14,95 \$**

REVUES LIVRES DISQUES

Champigny

4380, SAINT-DENIS, MONTRÉAL, QC H2J 2L1
TÉL.: (514) 844-2587
MONT-ROYAL FAX: (514) 848-0169

OBTENEZ JUSQU'À 20% DE RÉDUCTION EN COUPONS-RABAIS SUR TOUS NOS LIVRES SAUF LES MANUELS SCOLAIRES, LES LIVRES TECHNIQUES ET LES PRODUITS DÉJÀ SOLDÉS.

Prix en vigueur du 19 au 24 déc. incl.

OUVERT 7 JOURS DE 9H À 22H STATIONNEMENT ET ENTRÉE À L'ARRIÈRE RUE DROLET

ÉDITORIAL

La fin du pharisaïsme

DANS leurs rues sales et transversales, les Montréalais traînent une mauvaise grippe collective, déprimés par une récession qui s'éternise. Le ministre responsable de la région de Montréal, M. Daniel Johnson, en a fait les frais mardi en déposant son plan stratégique intitulé *Pour un redressement durable*. La réaction a été plutôt froide chez les « décideurs » de tous ordres, que des promesses excédant 400 millions \$ n'arrivent pas à déglacer. Depuis des mois et des années, ils réclamaient du gouvernement du Québec une vision d'avenir pour Montréal. Ils l'ont voulu, ils l'ont eue. Mais ils sont aujourd'hui si obsédés par les difficultés immédiates qu'ils réagissent mal à la réflexion à long terme, la seule qu'ils trouveront dans ce document.

Québec s'est aussi mérité la tiédeur en exacerbant les attentes. On comprend bien mal qu'il ait fallu près de deux ans après la création d'un comité ministériel, et plus récemment six mois de tergiversations pour produire une version finale d'un plan encore bien peu « pointu », pour reprendre le terme du président du Conseil du patronat. Ses grandes lignes étaient connues depuis le début de l'été et seuls des arbitrages ministériels difficiles, qui augurent mal de la mise en oeuvre, peuvent expliquer les délais.

Mais enfin, ni la lenteur de la reprise, ni celle du gouvernement ne devraient faire boudier un plan crédible, arrivant sur les talons d'autres bonnes propositions gouvernementales en matière de stratégie industrielle et de formation de la main-d'oeuvre. Un plan n'est pas un résultat. Il se juge sur son équilibre, son réalisme, son intelligence. Celui-ci a des qualités évidentes, même s'il fera peu, à court terme, pour soulager les plaies les plus connues de la grande région montréalaise.

Sa crédibilité tient d'abord à son diagnostic. Il est sombre et dur, comme l'était il y a cinq ans celui du comité que présidait M. Laurent Picard, un groupe consultatif créé puis ignoré par le gouvernement fédéral. La différence, ici, c'est justement que c'est un gouvernement qui parle, et qui accepte implicitement une sévère critique des pouvoirs publics, y compris du sien. L'exode des sièges sociaux, l'érosion de la base manufacturière, le championnat nord-américain du chômage dans les grands centres urbains, le déclin constant de Montréal depuis vingt ans et plus, ce sont toutes choses que les gouvernements successifs du Québec ont le plus souvent préféré récuser que reconnaître. D'où le retard, justement, à adopter un modèle de développement pour la région métropolitaine, où vivent pourtant près de la moitié des Québécois.

Le document ne ménage pas les re-

pentirs sur les stratégies antérieures, dont il déplore enfin, si tard, le caractère artificiel. De l'Expo 67 au Stade olympique, en passant par l'horreur de Mirabel, la politique de quêtes à cheval qui a jusqu'à ce jour bercé les Montréalais d'illusions fait finalement l'objet d'un désaveu. Ne serait-ce qu'à ce chapitre, ce document vaut son pesant d'or, dans la mesure où il pourra toujours servir contre la récidive. Car nous ne sommes pas à l'abri, notamment du côté de l'Hôtel de ville qui rêve toujours planétaire, ou d'Ottawa qui voit grand et cher dans le Vieux-Port.

Tout comme le rapport Picard, mais avec cinq ans d'expérience supplémentaire et un accord de libre-échange nord-américain en sus, le plan du Grand Montréal s'intéresse plutôt aux tendan-

**Des moyens
crédibles, qui taxent
encore la patience de
Montréal**

ces de fond de l'économie montréalaise, et tente d'identifier des voies d'avenir. Il s'appuie sur un consensus, celui de la nécessaire modernisation d'une base économique encore beaucoup trop dépendante d'industries traditionnelles. C'est près de la moitié des emplois manufacturiers de la région qui s'y trouvent, vulnérables à la concurrence croissante du tiers-monde.

Les moyens proposés aux Montréalais ne peuvent, dans ces conditions, que taxer encore leur patience. Investir 300 millions \$ pendant cinq ans dans une nouvelle société, Innovatech, chargée de « relever la capacité d'innovation du Grand Montréal en vue de favoriser le développement industriel », c'est une affaire encore nébuleuse. Il est impossible d'en prédire les retombées même si elle semble s'inspirer du modèle bostonnais de maillage entre universités et entreprises de pointe, qui eut du succès. Il y a là, tout au moins, un refus de saupoudrer les maigres sommes disponibles pour la relance, de faire plaisir à tout un chacun et ses projets, pour concentrer plutôt l'effort.

De même l'accent que met à son tour ce document sur la « valorisation des ressources humaines », donc sur l'augmentation de la scolarisation et sur la formation professionnelle, n'est pas de ceux qui font prendre des virages en épingle. Il faudra du temps avant que le Québec rattrape un retard qui a pour l'instant tendance à s'accroître, et

qu'on n'ait encore ni n'y a pas un an.

La plupart des autres suggestions du rapport, même bien ciblées, restent difficiles à évaluer tant que les ministères spécialisés n'auront pas fait connaître leur propre plan d'action, comme on l'annonce. On sent beaucoup plus de fermeté dans les secteurs où des ministères ont déjà fait leur lit, comme c'est le cas pour l'Industrie, la Main-d'oeuvre, ou les Relations internationales. Mais le terrain est encore vague du côté des Affaires culturelles, dont le seul progrès est de se trouver enfin dans le décor.

Tous ces plans ne valent ultimement que par la volonté de ceux qui les mettent en oeuvre, il faut se le rappeler au moment où le gouvernement de M. Bourassa en fait paraître une série, tous de qualité. A-t-on simplement maîtrisé le discours du « développement durable » qui filtre aujourd'hui dans des milieux économiques revenus des recettes simplistes ? Ou en est-on convaincu quant au fond ?

Chose certaine, on assiste à une réhabilitation du rôle de l'État, que ce même gouvernement effaçait il y a peu, sous l'influence d'une « garde montante » qui se croyait capable de tous les miracles, du monopole de la sagesse, et de la définition du bien public. Sa forfanterie n'a pas duré dix ans et il est agréable de voir M. Johnson, issu de ses rangs, piloter aujourd'hui un plan où chaque ligne, ou presque, dit l'importance du leadership public dans la trajectoire d'une économie. Certes, nous n'en sommes pas aux grands instruments d'intervention directe de l'État-providence, mais le terme à la mode, « l'État-catalyseur », dit bien l'État essentiel. Il était temps que disparaisse le pharisaïsme de milieux d'affaires qui n'ont jamais cessé de s'appuyer sur les marchés publics, les subventions et les outils financiers de l'État, tout en proposant de le réduire sinon de le renier.

C'est maintenant que le vrai test arrive pour les « décideurs » des entreprises, des universités, des syndicats, qui tous réclamaient à leur façon une marge de manoeuvre. Tout comme la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre, qui s'annonce pour le printemps, l'instrument principal de la relance de Montréal, Innovatech, sera remis à un groupe multipartite, extérieur à l'État quoique devant lui faire rapport. Dans les réactions inquiètes qui accueillent ces innovations, il y a bien un peu de vertige devant de nouvelles responsabilités. C'est une chose de réclamer le partenariat dans des colloques, c'en est une autre de le pratiquer, notamment pour un contrat aussi énorme, et inévitablement piégé, que le redressement de Montréal.

LISE BISSONNETTE



Michel Duquette

Le crépuscule américain

SI ON CONSIDÈRE les stratégies industrielles de développement poursuivies en Occident dans l'après-guerre jusqu'au début des années 80, on constate qu'elles ont systématiquement favorisé la « croissance ». Leur but avoué était d'assurer une croissance économique rapide et soutenue, en levant autant que faire se pouvait tous les obstacles à la mise en place de la société de consommation. La production industrielle fut encouragée par la voie de l'investissement direct ou par un train de stimulants fiscaux, tantôt indirectement en supprimant les contrôles qui s'étaient accumulés pendant la mise en place de l'économie de guerre.

La stratégie des années 50 et 60, menée tambour battant par les États-Unis, fut orientée dans deux directions. D'une part, le réaménagement du secteur de transports de personnes et marchandises par une vague sans précédent de construction de routes pavées rendit possible l'essor du camionnage et de l'automobile, qui connut par la suite une expansion pratiquement illimitée au grand dam de l'environnement. D'autre part, une politique de soutien à l'habitation, par une politique d'accès à la propriété d'inspiration social-démocrate avec le développement du crédit immobilier. L'idée était de renouveler le parc résidentiel pour faire face à l'essor démographique. Pour ce faire, on privilégia le développement des banlieues. D'autres programmes sociaux — assurance-chômage, accès à l'éducation et formation professionnelle, pensions — facilitèrent cette stratégie.

IL Y AVAIT plusieurs avantages à cela. D'une part, en favorisant l'exode de la population vers les banlieues, on libérait les centres-villes pour les grands projets de tours à bureaux. D'autre part, on rendait possible, à un coût modeste pour la société, l'installation d'une nouvelle classe moyenne peu fortunée à portée des lieux de travail. Cette politique de l'habitation rencontrait alors des facteurs favorables tels que la disponibilité de terrains agricoles peu onéreux, l'efficacité de la voiture particulière pour relier le tissu urbain aux banlieues, enfin l'essor d'une industrie de la construction opérant à moindres coûts, grâce à des procédés nouveaux se prêtant à une banalisation extrême. Après impôts, les bénéfices faramineux enregistrés dans ces activités furent investis à perte dans la défense et la course à l'espace. Ce furent les beaux jours de l'*American Dream*.

Cette intense activité économique allait se révéler au Japon et en Europe — en phase de reconstruction à la suite de la guerre — un facteur d'expansion considérable, plus encore qu'en Amérique du Nord. Or, la maison particulière et l'automobile vont du même souffle amener l'expansion de la consommation d'énergie. On commence aujourd'hui à payer la facture environnementale d'une civilisation surconsommatrice qui a déjà donné le meilleur d'elle-même.

Par ailleurs, la croissance de la consommation pendant ces années fastes pava la voie à des mesures orientées plus particulièrement vers l'énergie. Dans le contexte mondial de décolonisation, le souci permanent des nations industrialisées fut alors de s'assurer des approvisionnements stables et ceci, au coût le plus faible possible, permettant de poursuivre le rêve de la croissance illimitée. Les pays du Moyen-Orient et leurs immenses réserves pétrolières à fleur de terre, peu coûteuses, jouèrent un rôle vital dans cette époque de transition. La guerre du golfe Persique a démontré qu'on n'était pas à la veille d'en démordre.

L'INDUSTRIALISATION, la suburbanisation et les besoins nouveaux des édifices à bureaux impliquaient, ce sera un volet spectaculaire des politiques de croissance, une stratégie ambitieuse

axée sur la production d'électricité. Ce terrain se révéla le théâtre privilégié de l'intervention gouvernementale dans l'économie, en dehors de la défense. Compte tenu des sommes considérables requises pour les mettre sur pied et de leur durée de vie très longue, les grands projets d'électricité canalisaient les ressources des contribuables et des grandes entreprises.

Si le Québec est un bon exemple de politique d'électricification menée sur une échelle sans précédent, il est loin d'être unique. La construction de centrales thermiques au charbon, au mazout ou hydroélectriques, voire dans quelques pays nucléaires, est générale en Occident et même dans de nouveaux pays industriels, qui se détachent de la cohorte des pays sous-développés.



Quant au pétrole, son rôle fut de compléter l'électricité, surtout dans le domaine des transports. Il s'affirma par une expansion des importations dans les pays qui n'en possédaient pas suffisamment pour satisfaire leurs besoins. Ce mouvement fut spontané et, profitant de certains avantages que le pétrole possédait sur le charbon — son plus proche concurrent — tels une production en croissance exponentielle à des coûts stables, un transport facile par voie maritime ou par oléoduc et la moindre pollution qu'il occasionnait, son usage se répandit partout. Il finit par constituer la principale ressource énergétique.

Mais les temps changent vite au XX^e siècle. Un intense débat idéologique se mit à faire rage au sein des pays développés, accompagné d'une rivalité économique croissante. Il opposa, à partir des années 70, les tenants du laissez-faire et du libéralisme sans contrainte à ceux qui cherchaient — tout comme la France et le Japon — à préserver leur indépendance nationale et les industries situées sur leur sol. Grâce à son poids central dans la Communauté européenne, la France fit partager cet idéal à ses partenaires, comme l'Allemagne, qui trouvaient avantage à un marché protégé d'une taille aussi imposante — on pense aux 360 millions d'Européens de l'Ouest accédant à leur tour, dans les années 60 et 70, à la société de consommation « à l'américaine ».

EST AINSI que la montée de l'Europe et du bloc du Pacifique — Japon, Corée, Taiwan et Hong Kong — annonça des temps plus durs pour les États-Unis, qui se trouveront confrontés à des concurrents qui n'avaient pas encore fait le plein des avantages de la société de consommation. Alors qu'eux, faute de politique sociale, plafonnaient sur ce terrain majeur et revendiquaient, sans réussir à l'imposer, l'ouverture des marchés mondiaux à leurs propres produits.

Les années 80 furent alors le théâtre d'après débats entre pays occidentaux, portant sur une réforme du modèle libéral de l'après-guerre. Dans une Amérique aux prises avec la stagnation et l'épuisement de son modèle consumériste, cette lutte économique se fit sous la bannière d'une révolution néo-libérale, qui trouva un allié précieux du côté de la Grande-Bretagne. Jusqu'à maintenant, seules les interventions « atlantistes » de ce dernier pays au sein de la CEE ont empêché que l'Europe ne relègue les États-Unis au rang de seconde puissance économique du monde. Cependant, ce qui s'est affirmé depuis, et à l'échelle mondiale, c'est l'inquietant « développement à deux vitesses » dont il sera question la prochaine fois.

LETTRES AU DEVOIR

Respecter ses peurs

MADAME Maillet je ne peux rester indifférent en lisant votre Carnet 12. Peut-être ai-je l'esprit trop scientifique pour comprendre la portée philosophique de votre article, mais après l'avoir lu et relu, je suis toujours aussi dégoûtée devant votre manque de compréhension élémentaire face aux événements du 6 décembre 1989. Il m'apparaît évident que vous n'avez pas la moindre idée de ce qu'est une mitrailleuse. Vous osez accuser le professeur et les étudiants de n'avoir rien fait, et je cite : « ... cette lâcheté, cette veulerie masculine sans précédent nulle part, perpétrées par un professeur et des étudiants — des hommes ? — abandonnant leurs compagnes étudiantes à la furie meurtrière d'un homme armé, lâcheté dont nous venons tous d'être témoins ». Madame Maillet, pensez-vous que la calculatrice et le crayon sont des armes pouvant s'opposer à une mitrailleuse ? Auriez-vous préféré qu'il y ait 30 morts au lieu de 14. Auriez-vous préféré que ce soit non pas 14 familles, mais 30 qui pleurent la perte d'un enfant, d'une soeur, d'un frère ?

Face à un fou furieux, comme vous le dites si bien, personne n'est lâche, personne ne prend le temps de réfléchir, d'être un héros. Ce n'est pas du cinéma. Il faut aussi comprendre l'irréalité de la scène : Poly, notre école, petit nid douillet où il fait bon étudier, s'amuser, s'enlaiser, — un intrus vient bouleverser notre univers. Comment réagir ? Au cinéma, on aurait sans doute saisi une chaise pour la lancer sur le tueur, et ainsi le neutraliser. La réalité est bien différente. Petit détail : les chaises dans la plupart des classes de Poly sont vissées au plancher.

Dans un tel événement, nous sommes tous égaux : nous sommes des êtres humains menacés. J'étais dans le corridor non loin de la dernière classe où Marc Lépine s'est arrêté, j'ai vu la même peur dans les yeux de mes compagnons, que dans ceux de mes amis. J'ai senti, tout comme mes amis masculins, l'impuissance, le désarroi, l'angoisse, l'incertitude face à cet inconnu nous menaçant de son arme. Je ne veux pas prendre la défense des gars de la classe, mais je n'accepte pas qu'on les traite de lâches parce qu'ils ont obéi à leur instinct de survie, parce qu'ils ont eu peur face à un fou armé d'une mitrailleuse, parce qu'ils n'ont pas compris ce qui se passait. Moi non plus, je n'ai pas compris. Je n'étais qu'une personne qui ne voulait pas mourir ; j'ai couru de toutes mes jambes quand j'ai entendu siffler les balles dans le corridor.

Je suis une femme ; je ne suis donc pas lâche de m'être sauvée. Si j'étais un homme, j'aurais dû affronter les projectiles... Ce raisonnement, plutôt dépassé, me révolte. Le féminisme ne veut-il pas l'égalité des sexes ? Alors de quel droit vient-on traiter les hommes de lâches parce qu'ils ont eu aussi peur que leurs compagnes ? Est-ce que toutes les filles qui ont vu et se sont enfuies devant Marc Lépine, sont lâches ? Il faut cesser de

voir cet événement comme un massacre de jeunes filles sous les yeux de mâles (lâches...). Il faut le voir comme la majorité des étudiants de Poly l'ont vécu : le meurtre insensé d'êtres humains qui nous étaient chers. Si c'est l'égalité que l'on recherche, il faut l'assumer cette égalité, et cesser d'accuser à tort et à travers les gars présents de lâcheté. Et si, Madame Maillet, vous devez absolument pointer quelqu'un du doigt, pointez alors toutes les personnes (femmes et hommes) qui étaient présentes ce jour-là, et qui n'ont pas osé attaquer Marc Lépine avec leur calculatrice...

Ce qui est révoltant et scandaleux — pour prendre vos paroles — c'est que vous n'avez pas compris que ce n'est pas en surmontant nos peurs que l'on devient humain, mais en les respectant. J'espère que vous comprendrez et que vous vous mettez de vous-même un bâillon, comme vous l'avez si brillamment souhaité à d'autres.

Manon D. Belzile
Étudiante en génie mécanique
Polytechnique
Montréal, 7 décembre 1991

Parlementer avec les loups

JE VOUS prie de reconnaître l'indépendance de la Croatie. 94 % des habitants de la Croatie ont voté pour l'indépendance lors du référendum sur le sujet.

La Yougoslavie (son Parlement, son Gouvernement) n'existe plus. Il reste le chaos et une armée majoritairement serbo-communiste, qui en dehors de tout contrôle civil et légal, est en train de commettre un génocide envers le peuple croate.

Le peuple croate est un vjoux peuple européen qui a possédé son État depuis au moins l'an 925. Il a longtemps vécu associé avec des différents voisins et aujourd'hui pour se protéger, il est décidé à créer son

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910

Directrice :
LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef
et directeur de l'information
Bernard Descôteaux

Directeur délégué à l'administration
André Leclerc

Rédacteurs en chef adjoints
Jean Francoeur,
Michel Lefèvre

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Cayouette, Jacques Chabot
Guy Deshaies

FAIS CE QUE DOIS

propre État, en attendant de se joindre à la Communauté européenne.

Son désir de sortir de la Yougoslavie où on l'a enfermé en 1918 n'est pas nouveau. Ses velléités d'indépendance ont toujours été arrêtées par la force. En 1928, ses principaux représentants au Parlement yougoslave ont été tués dans l'enceinte du Parlement, à bout portant. En 1948, son chef politique a été tué dans des conditions encore inexpliquées. En 1971, à l'aide de l'armée, les dirigeants libéraux de Croatie ont été destitués. Chaque fois, les dirigeants politiques de la Croatie ont été tués ou destitués pour la même raison : désir de démocratie et d'une certaine indépendance pour la Croatie.

Et, présentement, le double essai récent de tuer le président de Croatie ayant échoué, l'armée « yougoslave » a commencé à tuer les Croates un à un, plusieurs dizaines de milliers à date. Et à détruire ses villages, villes, monuments historiques, églises, écoles, hôpitaux, chemins de fer, routes, usines... tout. C'est un génocide !

Je ne vois qu'une façon d'arrêter ce génocide : reconnaître l'indépendance de la Croatie et ainsi permettre aux Croates de s'acheter des armes pour se défendre.

Avec leur politique de faire trop peu tard, les dirigeants occidentaux ont encouragé l'agresseur à continuer son oeuvre et à achever à terme tous les Croates. Le gouvernement canadien continue de préférer une Croatie morte à une Croatie indépendante. Mesdames et Messieurs, les députés, sur le sujet de la Croatie le gouvernement canadien est plus qu'incompétent. Il est complice des forces armées « yougoslaves » et, par sa politique, il les a encouragés à poursuivre leur oeuvre de destruction de la Croatie. Il se vante d'avoir précédé les Nations unies dans l'embargo sur l'importation d'armes en Yougoslavie. Quelle innocence ! L'embargo sur l'importation d'armes en Croatie veut dire que la population civile croate est offerte, tel un agneau à l'agresseur.

Je n'en peux plus ! J'ai une mère et des frères dans ce pauvre pays de Croatie. Tous les jours, j'attends qu'eux aussi soient tués et notre maison familiale détruite.

Les Croates ne vous demandent pas d'envoyer vos soldats mourir pour eux. Tout ce qu'ils demandent c'est l'encouragement moral et la possibilité de s'acheter des armes pour l'autodéfense. Et cela présuppose la reconnaissance de l'indépendance de la Croatie.

Et moi, je vous prie de m'accorder la permission d'acheter et d'exporter en Croatie cinq fusils, pour que mes frères et ma mère aient une chance de défendre leur vie et notre patrimoine. Ils sont enfermés dans la bergerie avec les loups. Puisque nous ne pouvons pas les protéger, permettez-leur de se défendre décemment. Oubliez cette folie de notre gouvernement fédéral qui considère que ma mère et mes frères devraient être capables de parlementer avec les loups.

Mate Poljčak
Montréal, 2 décembre 1991